



Société de conservation du patrimoine de Saint-François La mémoire est un bien qui ne prend sa valeur que lorsqu'elle se partage.



Photos de groupe en ordre d'ancienneté



Album de photos de mariages en ordre alphabétique



Album de portraits d'individus et de couples en ordre alphabétique



Album "Village de Saint-François"



Album "Les maisons de Saint-François"



Album "Les moulins au canton Morigeau"



Album Garant, fabricant d'outils à Saint-François depuis 1895

Louis-Léon Bédise (curé de 1840 à 1864)

Dans les notes historiques sur la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny, nous pouvons lire que Louis-Léon Bédise, curé de St-François du Sud et François Morin, curé de St-Pierre ont tous deux assisté à la bénédiction des cloches par le Grand-Vicaire Charles-Félix Capou le 13 juin 1861.

Entré au registre des baptêmes, mariages et sépultures de la Fabrique de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (1734-1802) "Monsieur Louis-Léon Bédise ordonné prêtre le 5 février 1832, vicaire à St-Henri jusqu'en mai 1835, ensuite vicaire à Deschambault puis curé de St-François Xavier de Batiscan en décembre 1835, curé des Grondines en 1839, est curé de St-François et de Berthier en Octobre 1840 et de St-François seul en février 1841, par ses soins la paroisse a été érigée canoniquement le 21 juillet 1842 et civilement le 28 septembre 1842, l'annexion de la partie de St-Victor, a eu lieu canoniquement le 6 mars 1843 et civilement le 12 janvier 1844. Il a quitté la paroisse le septembre 1864 pour aller prendre possession de la Nouvelle Paroisse de St-Edouard Lotbinière."

Sources :
Notes historiques sur la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny. Auteur : Casault, Félix Édouard, 1842-1910.
Geneanet

Album photo des curés de Saint-François



Joseph-Edouard Blais (1944)



Photos avec personnages identifiés



Album « Les Prairies »



Album d'anciennes photos non liées à Saint-François

534, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

Tél. et fax: **418-259-2177**
echosf@videotron.ca
www.echosf.org

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **19 février 2021**.

ADMINISTRATEURS

Jean-Yves Gosselin	Président	259-2471
Louis-Marie Garant	Trésorier	259-2200
Raynald Laflamme	Secrétaire	717-2659

Directeurs

Herman Pelletier
Léon Jalbert
Jacques Lacroix

PUBLICITÉ

Raynald Laflamme

PETITES ANNONCES

Jean-Yves Gosselin

MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

MONTAGE PREMIÈRE PAGE

Raynald Laflamme

TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE

Raynald Laflamme

PHOTOGRAPHE

Jean Dominique Rousseau

ABONNEMENT

Raynald Laflamme

RECRUTEMENT ET MEMBERSHIP

Jean-Yves Gosselin

IMPRESSION

Impressions Credo

*L'Écho de Saint-François est soutenu par
le ministère de la Culture et des Communications*
**Culture
et Communications**

Québec 

Journal réalisé
StF bénévolement
communautaire

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte affaires	47,00\$	250,00\$
Quart page	57,00\$	369,00\$
Demi-page	99,00\$	619,00\$
Page	119,00\$	1 103,00\$
Couvert C4 couleurs	153,00\$	1 224,00\$
Demi-Bandeau 1 ^{re} couleurs	102,00\$	663,00\$
Bandeau 1 ^{re} couleurs	153,00\$	1 224,00\$

Petite annonce 4,00\$

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$

Les taxes TPS-TVQ sont applicables

Tarifs valide pour les annonceurs locaux. Pour les annonceurs provinciaux, merci de communiquer avec Marie-Ève Presseau à CPS Média: mpresseau@cpsmedia.ca

Distribué gratuitement à toutes les adresses de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (G0R 3A0).

Tirage: **735 copies, 11 numéros/an**

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance et Feu	911
Municipalité.....	418-259-7228

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC



**Une communauté en action
maintenant sur le Web
www.echosf.org**

SOMMAIRE

Un flambeau porté par trois générations	4
Un producteur porcin achète Boucherie Richard Morin	5-6
« Je suis très serein avec la décision »	5
Un franc succès pour la Société de conservation du patrimoine	7
Sont retournés vers le Père.....	8
Mot du maire.....	9
Message à tous les paroissiens et paroissiennes.....	12
Brèche de divergence chez deux membres influents de l'Église locale	13
Erratum: Annulation de la messe de minuit	13
Les communautés voisines gardent leur église ouverte au culte	13
Sur la piste des sudfranciscois – Entrevue: Il danse avec les gardiens	14-15
Francolière: Journalistes du mois : Élisanne Morin et Mathilde Roy.....	20
Francolière: Retour à l'école: des élèves heureux	21
Francolière: École à la maison: un passage difficile, mais réussi.....	21
Francolière: Grâce à Garant, les élèves s'amuse.....	21
Critique littéraire	24
La «machine» Zak Corriveau poursuit son ascension.....	25
Au fil des jours.....	26
La faune à Saint-François: Quand le renard prend la pose	27
Membres 2020-2021	29
L'Écho municipal.....	14 pages

Avis aux collaborateurs de L'Écho de Saint-François

NDLR: En raison d'erreurs d'interprétation pouvant survenir dans le traitement de l'information soumise par les collaborateurs au journal, les textes devront désormais être identifiés au nom de l'auteur et de l'organisme que le collaborateur représente. Ces textes devront être soumis au journal, soit par courriel, par courrier ou en les déposant dans la boîte de L'Écho à l'entrée de la Maison de la paroisse en respectant les dates de tombées. Aucun texte ne sera pris par téléphone à partir de maintenant.

Merci de participer à une information de qualité.

Notre invité en entrevue

(R.L) *L'Écho de Saint-François* présente dans ce nouveau numéro une toute nouvelle chronique **Sur la piste des sudfranciscois**. Sous forme d'entrevue, il vous sera présenté occasionnellement d'anciens résidents qui chacun à leur manière rayonnent de par le monde. Notre premier invité (je vous laisse deviner son nom) fait dans le développement de produits. Mais avant de vous le présenter, je lui laisse la parole : «Je profite de l'occa-



sion de saluer mes amis d'enfance de Saint-François qui y demeurent. Je pense à Steeve St-Pierre et d'autres que je n'ai pas vus depuis longtemps. Il faudrait penser à des retrouvailles. Ça prend toujours quelqu'un pour organiser quelque chose pour revoir ta gagne de l'époque.»

pp. 14-15

BMR

Avantis

Coopérative

Pour tous vos travaux de rénovation
QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX - PEINTURE

www.avantis.coop

Un flambeau porté par trois générations

C'est en 1911 que Solfrid Morin et sa femme Antoinette Roy acquièrent la petite boucherie-abattoir qui a pignon sur rue au village depuis quelques années. Ils mettent alors à profit un marché qui se développe en même temps que les routes et les villages des environs.



✍ par Daniel Morin

Leur fils Richard et sa femme, Euchariste Morin, donnent un nouvel essor à l'entreprise dans les années 1960. Leur travail, celui de leurs employés, l'essor économique de la municipalité et le « baby-boom » font rapidement progresser le commerce. Malgré l'inquiétude de Solfrid, la « ronnie » à cheval est remplacée par une flotte de camions et l'abattoir est modernisé. En 1964, par exemple, plus de 5 000 bêtes (bovins, porcs, agneaux) sont abattus



Les photos sont une gracieuseté de la famille Morin.

Au décès de Richard, l'entreprise devient propriété de ses fils Norbert et Bernard, ainsi que de Diane Gendron, l'épouse de Norbert. L'abattage est délaissé progressivement et un volet de plats cuisinés est développé aux grands plaisirs des clients. En novembre 2020, les propriétaires de Boucherie Richard Morin passent le flambeau après presque 110 ans de précieux services rendus à la communauté de Saint-François et de la région. ☉

- Résidentiel
- Commercial
- Industriel

R. B. Q. 81 10-0398-16

ABA
CONSTRUCTION

418 259-7440
télé. 418 259-7477

André Blais, entrepreneur général
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

Un commerce de proximité appelé à grandir

Un producteur porcin achète Boucherie Richard Morin

Le producteur porcin Pierre Roy se porte acquéreur de Boucherie Richard Morin une entreprise plus que centenaire que la famille Morin a développée dans la vente aux détails de produits carnés et plus récemment de produits cuisinés faits maison. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé. La vente a été officialisée le 30 novembre dernier après plusieurs mois de tractation et de retard dû à la pandémie.



✍ par Raynald Laflamme

À 50 ans, Pierre Roy devient le seul actionnaire de Boucherie Richard Morin. Les anciens propriétaires, le couple Norbert Morin – Diane Gendron demeurent employés de l'entreprise du moins jusqu'à l'été (voir autre texte). Le temps que le nouveau propriétaire prenne ses repères et se fasse la main.

« Je ne veux pas me retrouver pour l'instant le nez dans les factures à payer. Je veux profiter de l'occasion que m'offrent Norbert et Diane pour voir comment je

peux amener ce commerce plus loin. »

Rencontré en entrevue le 22 janvier, Pierre Roy ne manque pas d'idées pour ce faire. Bien que toujours actif dans l'entreprise familiale développée en production porcine par son père Régnald et reprise par son 2e fils, Benjamin, il a décidé de traverser de l'autre côté du miroir. Passer de producteur à transformateur est devenu pour lui un passage obligé. Une nécessité après 32 ans et près d'un million de porcs produits (il en a fait le décompte). *Suite à la page 6*

Vente de Boucherie Richard Morin

« Je suis très serein avec la décision » -- Norbert Morin

✍ par Raynald Laflamme *C'est en se disant « très serein » avec la décision de se départir du commerce familial vieux de 111 ans que Norbert Morin a commenté cette importante transaction à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. « On étaient rendus-là Diane et moi. Et avant que les énergies nous quittent en raison de l'âge, c'était le temps que ça arrive! »*

Il y a une grande satisfaction pour le couple que l'entreprise soit reprise par quelqu'un de la place qui connaît le monde de la boucherie en tant qu'éleveur de porc. Le tout s'est fait dans l'harmonie. D'ailleurs Diane Gendron et Norbert Morin demeurent à l'emploi de la boucherie du moins jusqu'à l'été. C'est à la demande du nouveau propriétaire qu'ils ont accepté de poursuivre leur rôle, un à la découpe, et l'autre dans les bureaux. D'autant plus qu'ils savent, mentionne Norbert, comment un commerce au détail demande beaucoup de travail de la part des propriétaires et comment les marges bénéficiaires ne sont pas toujours à la hauteur des attentes. « Le succès, c'est le respect du client et du service que l'on donne », conclut Norbert Morin.

Merci à la famille Morin d'avoir donné 111 ans de loyaux services aux gens de Saint-François qui ont accompagné le commerce dans son évolution au long de toutes ces années. 🍷



SUITE — Un commerce de proximité appelé à grandir

« Ce n'est pas vrai que lorsqu'ils annoncent que la viande va coûter jusqu'à 6% plus cher pour le consommateur que ça va dans la poche des producteurs. Ce sont les transformateurs qui empochent tout ».

C'est justement au cœur de son plan d'affaires de ramener les producteurs au cœur des opérations de transformation. Toutefois, il n'est pas question pour de rouvrir le département d'abattage qui avait été fermé faute de main-d'œuvre. Il compte plutôt sur un partenariat l'abattoir Cliche d'East Broughton.

« Ça fait 6 ans qu'un est en affaires ensemble. Je lui livre 50-60 porcs par semaine pour le marché asiatique de Montréal. »

Classé C-1, c'est-à-dire que l'abattage se fait entièrement sous inspection provinciale, garantissant au produit carné un haut standard de qualité, ce partenariat lui permettra d'approcher des producteurs de la région dans des productions variées d'écouler une partie de leur bête d'abattage. Assurément, Pierre Roy écoulera à Saint-François une partie des porcs provenant de ses deux parcs d'engraissement situés dans la municipalité voisine de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

« Je mise sur le transport des bêtes vers l'Abattoir Cliche et leur retour en carcasse à débiter. Ce n'est pas vrai que je veux voir ici dans la boucherie des bêtes accrochées prêtes à l'abattage, j'ai passé ma vie à sauver des porcelets. Ce n'est pas dans ma nature de tuer des bêtes. »

Pierre Roy voit dans ce choix d'entreprise une opportunité de développer différemment ce commerce de proximité. Cinquante pour cent de la surface du commerce est actuellement inoccupée. Son désir est de reconfigurer l'intérieure du commerce alors qu'il cherchera à obtenir un permis de classe C-1 permettant à ses produits de découpe de sortir par la porte arrière vers des marchés de niche, méchoui, banquet. Présentement le permis de classe B-1 ne lui permet que de vendre sur place au consommateur.

Dans ses cartons, le fumage des viandes, un espace de découpe orienté vers le client où il pourra apprécier les pièces d'où sera retirée sa commande, une reconfiguration de la cuisine vers l'arrière plus près de réfrigérateurs. Ça c'est pour la partie boucherie. Mais encore il rêve d'utiliser les remises à l'arrière de la maison ancestrale pour y développer un petit marché de fruits et légumes, une pâtisserie-boulangerie.

« J'ai toujours aimé les belles choses, bien présentées à l'image des fermes. Je rêve de rapprocher les producteurs des consommateurs ».

Les coûts de transformation des produits, carnés et cuisinés, restent au cœur de ses préoccupations. Il veut optimiser les opérations et gagner en efficacité et ça ne passe pas sur le dos des employés. Ils ont d'ailleurs tous été rencontrés depuis la vente.

« Je veux bâtir avec eux et les traiter comme j'aimerais être traité. D'ailleurs, je n'ai jamais eu de problème à gérer des employés. Ce n'est pas normal que mon boucher travaille tous les samedis. »

Pour pallier ce manque de main-d'œuvre, Pierre Roy s'est tourné vers la filière guatémaltèque. À l'été, un apprenti-boucher viendra donner un coup de main du côté de la transformation.

La vente en ligne fait aussi partie des choses à faire pour améliorer l'efficacité du commerce, puisque « c'est tellement facile de se faire livrer de la bouffe maintenant ».

Et qu'en est-il de la maison ancestrale des Morin que d'aucuns appréhendent la démolition pour faire place à du stationnement.

« Je n'ai pas pris de décision pour l'instant. Je laisse mûrir ma réflexion. Cette maison est très bien située devant Lécole. J'y verrais très bien un petit café », dira-t-il au terme de l'entrevue qui s'est déroulée à son bureau, de l'intérieur même de cette maison qui a vu naître les nombreux enfants de Richard et Euchariste Morin.

Boucherie Richard Morin emploie 12 personnes dans un commerce de proximité qui vient d'être préservé d'une éventuelle fermeture du seul fait d'un homme et sa vision d'un avenir prometteur. ☺



Encan
En ligne
et/ou sur place

Boulet
Encans Boulet inc.

Tél.: 418-241-6459
www.encansboulet.com

Un franc succès pour la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-sud

En 2020, le site internet de la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a surpassé toutes les attentes des membres du conseil d'administration, avec un total de 178 363 visiteurs entre le premier janvier et le 31 décembre 2020.

Le site a débuté modestement en 2014 avec des informations générales sur Saint-François et sur le site patrimonial (espace entre l'ancien couvent et l'église). En 2015 et 2016 s'est ajouté une section de cartes mortuaires devenue rapidement très populaire. Elle comprend, au 31 décembre 2020, un total de 3 591 cartes, signets et avis de décès.

En 2016 et 2017, une section volumineuse intitulée **On se souvient** s'ouvrait avec la notice biographique de Rosanne Laflamme (1937-1991) enrichies de plusieurs photos et articles de journaux qui avaient été conservés par la famille Laflamme.

Puis en 2017, s'ajoutait le dossier **Pierres tombales**. Dans cette partie nous pouvons visiter en photos les pierres tombales du cimetière de notre village. C'est une section toujours en construction, quoiqu'au 31 décembre 2020 elle comprenait tout de même, pas moins de 1272 noms de nos défunts, en lien avec la photo de leur monument.

Une section très populaire est **Albums d'anciennes photos**, composés des souvenirs de plusieurs familles de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. En 2020, s'est ajouté à cette section un album de photo avec des photos de la faune à Saint-François, un album de la collection de diapositives de la Société de conservation du patrimoine et deux albums de la collection Gonzague Lamonde, plusieurs de ces albums sont en construction présentement et nous y ajoutons des photos presque toutes les semaines.

L'onglet **Écho**, vous offre la collection complète des publications depuis la création de notre journal communautaire en 1993, attire depuis le début, un très grand nombre de visiteurs. Chaque début de mois, nous y déposons en pdf le nouvel exemplaire de *L'Écho de Saint-François*.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à découvrir www.patrimoinesaintfrancois.org. Nous

Vues aériennes du coeur du village de Saint-François



Photo Louis-Marie Garant 2017

sommes convaincus que dans les quelque 27 onglets proposés, vous trouverez un très grand nombre de sujets qui vous intéresseront en plus de pouvoir admirer de superbes photos.

Un autre site attractif: www.famillesgarant.org

La Société de conservation du patrimoine parraine aussi le site www.famillesgarant.org qui lui aussi attire des milliers de visiteurs chaque mois. Dans les derniers 12 mois, ce site a attiré 82 082 visiteurs. Le site remonte jusqu'au premier arrivant au Québec de la famille Garant, soit Pierre Garant (1644-1700) qui arriva au Québec vers 1665 en provenance de la France. Pour naviguer sur ce site, allez dans la **Carte du site**, trouvez-y un nom que vous connaissez et de là, vous pouvez remonter jusqu'à Pierre Garant (1644-1700) en cliquant sur le nom du père de chacune des pages. Une des pages les plus visitées est celle de Pierre Garant (1972-) car il s'agit de nul autre que le chanteur Garou qui connaît un succès international. En 2020, nous avons ajouté deux sections au site, soit **Les conjoints** et **Les conjointes** afin de faciliter la recherche dans le site. C'est en analysant ces deux sections que nous comprenons que beaucoup d'entre nous sommes des cousins et cousines plus ou moins éloignés. ☺

**Source: Louis-Marie Garant
Webmestre des deux sites**

Sont retournés vers le Père...

Madame Marie-Hélène Boulet décédée le 11 décembre 2020 à l'âge de 88 ans à son domicile. Elle



était l'épouse de feu monsieur Jacques Paré. Elle était la fille de feu monsieur Maurice Boulet et de feu dame Anne-Marie Couture. Elle demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Elle laisse dans

le deuil: ses enfants: André, Claude (Claudine Blais), Marie (Gérald Savard), feu Denise, Daniel, Yves (Maryse Laguë), Nathalie, ses petits-enfants: Sarah, Guillaume, Jocelyn, Félix, Jonathan, Claudia, Dominic, Tiffanie, Démi, David, Stéphanie, Maxime, Mylène, Maude, Laurie-Anne, Benjamin et leur conjoint(e), ses arrière-petits-enfants: feu Gabriel, Nathan, Alice, Étienne, Roxanna, Derek, Laurent, Thomas, ses frères et sœurs: feu Jeanne-Aimée (feu Benoît Bégin), feu Marius (Réjeanne Bourget), Jacques (Lucille Kirouac), feu Marie-Ange (Jean-Marc Paré), Grégoire (Pauline Cloutier), Auguste (Colette Marineau), Alfred (feu Jeannette Clouter), Aline (Pierre Perreault), Rachelle (Paul-André Bouchard); ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Paré: feu Pauline (feu Jean-Marie Fiset), Gustave (Micheline LeBreux), Jacqueline (feu Gérard Rivest), Julie, Hélène, Alice (feu Michel Proulx), Rodrigue (Gaétane Caron), Fernand (Suzanne Poulin), Thérèse (Jean Boilard) et Françoise (Alphonse Roy). Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, cousins, cousines et amis(es). Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité le samedi 23 janvier 2021. ☪

Madame Bernadette Corriveau Lamonde décédée le 5 janvier 2021 à l'âge de 81 ans à l'Hôpital de



Montmagny. Elle était l'épouse de feu monsieur Philippe Lamonde. Elle était la fille de feu monsieur Adélarde Corriveau et de feu dame Eugénie Dumas. Elle demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Elle

laisse dans le deuil, ses enfants: François (Josée Lemelin), Jacques (Nathalie Langevin), Dominique (Suzie Godbout), Christiane (Donald Chouinard), Jacinthe (James Bondy), feu Simon, Sébastien, ses petits-enfants: Jérôme, Jessica et Jérémy Lamonde, Catherine et Jean-Christophe Lamonde, Jonathan, Samuel, Nicolas et Mégane Lamonde, Krystelle, Guillaume et Justin Chouinard, Jean-Michel, Julien, Jacob et Joseph Bondy, Matthew Lamonde, ses frères et sœurs: Gisèle (feu Alfred Roy), Cécile (feu Paul-André Gagnon), Eugénien (feu Fernande Casault), Fernand (feu Raymonde Fournier), Sœur Marie-Laure N.D.P.S.,

**PEINTURE DE COUVERTURE AGRICOLE
BLANCHISSAGE - NETTOYAGE D'ÉTABLE
SABLAGE AU JET DE SABLE**

Luc Blais

Tél. : (418) 259-7483

292, ch. Rivière-du-Sud,
Saint-François, Qué. G0R 3A0



**La Maison Funéraire
Laurent Normand**

**MONTMAGNY
BELLECHASSE
L'ISLET-SUD**

Jean Normand, T.D.L.
Pierre Normand, T.D.L.

116, avenue Sainte-Julie
Montmagny (Québec) G5V 2M1
T 418 248-0545
Sans frais : 1 888 248-0545
www.laurentnormand.ca

feu Laurent (feu Norma Létourneau), Jean-Marie (feu Aline Moreau), feu Fernande (feu René Parent), Gabrielle (Gérard Bilodeau), Laurette, Pierrette (Luc Demers), feu Armand, Jean-Luc, ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Lamonde: Simone (feu Benoît Corriveau), Thérèse (Marcel Laflamme), Jean-Yves (Lorraine Belleau), ainsi que ses neveux et nièces, cousins, cousines et ami(e)s. En raison des circonstances actuelles, un service religieux aura lieu ultérieurement. ☪

Madame Louise Roy décédée le 6 janvier 2021 à l'âge



de 74 ans et 9 mois au CHSLD de Saint-Anselme. Elle était la fille de feu monsieur Ernest Roy et de feu dame Marie-Anne Tanguay. Elle demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Elle laisse dans le deuil: ses enfants: Suzy Roy (Sylvain Bélanger), Martin Roy (Chantal Cayouette), ses petits-enfants: Vicky, Didier, Marie-Florence et Zachary; ses sœurs: Antoinette (feu Donald Nadeau), Jeannette, feu Réal, feu Ernest, Mariette (Antoine Dubé), Claudette, ainsi que ses neveux et nièces, cousins, cousines et de nombreux amis(es). En raison des circonstances actuelles, un service religieux aura lieu ultérieurement. ☪

Mot du maire



Chers citoyens, citoyennes,

Tout d'abord, au nom du conseil municipal, j'aimerais vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2021!

Ça y est, nous sommes actuellement en appel d'offres pour la construction de l'ascenseur de la maison de la paroisse. Cet ascenseur desservira les 4 étages du bâtiment et sera aussi doté de cages d'escaliers conformes aux normes du bâtiment. Nous désirons que le tout soit prêt au moment où nos organismes pourront reprendre leurs activités qui se déroulent aux étages supérieurs de notre bel immeuble.

Nous tentons de suivre au quotidien les recommandations du gouvernement en lien avec les normes de la Covid. Actuellement, il y a seulement la patinoire qui est ouverte avec un maximum de personnes à la fois. Le conseil désirait depuis déjà quelques années, ajouter une surface de dek hockey à la structure déjà existante de la patinoire de Saint-François qui se jouait

sur le terrain de tennis auparavant. Dès le mois de mai, il y aura cette nouvelle installation sur la patinoire. Nous avons conclu un partenariat avec la compagnie Garant qui s'implique à la concrétisation de ce projet en déférant la moitié des coûts relatifs à ce projet, soit 20,000\$.

Merci à Garant de soutenir la jeunesse de Saint-François en s'impliquant de façon significative dans ce projet!

Bon mois de février!

Frédéric Jean, maire

Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Avis aux lecteurs — Le journal offre gratuitement cet espace à la disposition de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.



BIÈRES DE MICROBRASSERIE

PLUS DE 50 VARIÉTÉS



Fromages fins

Propane Rapid Gaz



LUNDI AU VENDREDI — 6 h à 19 h 30
SAMEDI ET DIMANCHE — 7 h à 19 h 30

Valide pour la durée du couvre-feu

Coronavirus Covid-19

Mireille, Luc, Chloé et Simon-Pierre pour vous servir

☎ Dépanneur Servi-Express St-François

418•259•1234

335, ch. St-François Ouest, Saint-François

ZONE BONBONS



| Café



TOITURE INNOVATOIT
UN TOIT DURABLE • UN SERVICE IMPECCABLE

FERBLANTIERS COUVREURS
BARDEAUX D'ASPHALTE ET D'ACIER
TOIT MÉTALLIQUE
DÉNEIGEMENT DE TOITURE
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

RBQ : 5737-2690-01



INNOVATOIT.COM

418.554.4352 24/7

Service de réparation *JP*

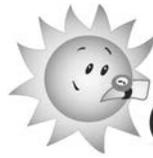


Jean Proulx

- ☉ Location de tracteur
- ☉ Réparation et soudure de machinerie agricole
- ☉ Unité mobile
- ☉ Déneigement

1125, rang Côteau Sud
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 4B0

Tél./Fax : 418 248-4186
Cell. : 418 291-1159



GHISLAIN VÉZINA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Industriel - Commercial - Résidentiel



Magasin de matériel électrique

418 234-1360

3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06

☎ 418-248-5622
☎ 418-248-7071

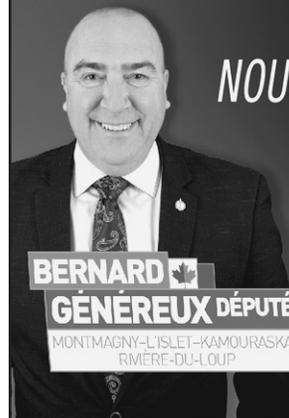
GFL

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS
174, 4^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5

- ◆ Pare-brise
- ◆ Expert collision automobile
- ◆ Débosselage • Peinture



GARANTIE NATIONALE



NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!

BERNARD GÉNÉREUX DÉPUTÉ
MONTMAGNY-L'ISLET-KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP

- @ bernard.genereux@parl.gc.ca
- ☎ Rivière-du-Loup: 418 868-1280
- ☎ Montmagny: 418 248-1211
- 🌐 www.bernardgenereux.ca

ON EMBAUCHE!

Postulez pour vous joindre à notre équipe dynamique dans un contexte sécuritaire!



rh@garant.com



418-259-3225

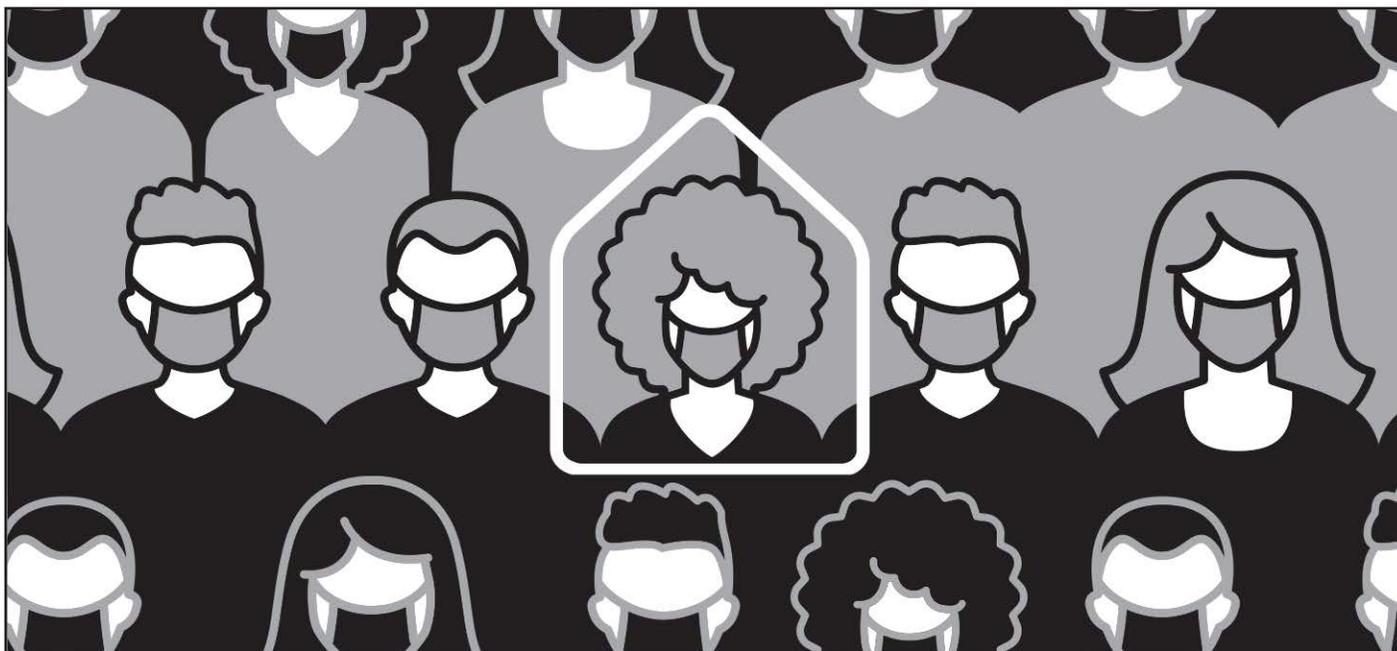


À nos bureaux du
Lundi au Vendredi

www.garant.com



On vous facilite la tâche™



S'isoler, c'est sérieux.

Pour lutter contre la propagation de la COVID-19,
on doit rester à la maison quand :

- on a des symptômes
- on a passé un test
- le résultat est positif
- on revient de voyage
- on a été en contact avec un cas confirmé

[Québec.ca/isolement](https://quebec.ca/isolement)

☎ 1 877 644-4545

Votre
gouvernement

Québec

Message à tous les paroissiens et paroissiennes

Depuis plusieurs mois, la pandémie qui frappe notre monde a eu de nombreuses répercussions dans notre pays, dans chacune de nos vies et dans celle de nos communautés chrétiennes. Au plan personnel, à la suite de confinements plus ou moins complets, nous avons été contraints de nous isoler, de réduire le nombre et la qualité de nos rencontres, de subir une solitude de plus en plus lourde à porter, de nous contenter de rencontres virtuelles ou d'appels téléphoniques, sans compter tous les autres problèmes que cette situation a pu engendrer et auxquels nous avons dû faire face. En faire le bilan exhaustif serait une tâche qui dépasserait les cadres de ce bref message pastoral.

Dans chacune de nos paroisses, la situation est tout aussi navrante et décourageante. Quand nos églises ne sont pas complètement fermées, elles ne peuvent accueillir qu'un nombre restreint de personnes et ce, avec le devoir de respecter des règles sanitaires contraignantes. À cela s'ajoute, par manque d'activités de financement régulières, des difficultés financières que certaines communautés auront grand-peine à surmonter. Le fait de ne plus pouvoir se rencontrer et célébrer notre foi dans des conditions normales laissera sans doute des cicatrices profondes au tissu communautaire.

Mais face à tout cela, en tant que croyants et croyantes, comment devons-nous réagir? Allons-nous baisser les bras et tout lâcher? Ou au contraire relever nos manches et faire face, de façon solidaire, aux problèmes qui se présentent

à nous? Notre foi nous permettra-t-elle de faire face aux nouveaux défis qui surgiront? Rappelons-nous ce que Jésus disait: « Croyez-en ma parole, n'ayez qu'un grain de moutarde de confiance. Cela vous suffira pour dire à cette montagne: «Va là-bas, et elle obéira » Rien ne vous sera impossible ». (Mt 17, 20) Avec la foi on peut aller très loin et réaliser de grandes choses, bien au-delà de toutes nos attentes. ☪

Source: Michel Talbot, curé UMO



Laurence Hallé, TA
Déclaration d'impôts et comptabilité

Communiquez avec moi
418-998-1098

- Une communauté en action -

RÉPERTOIRE DES COMITÉS / ASSOCIATIONS / ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association de baseball.....	Éric Morneau	buzzzzzzzer@hotmail.com
Association de soccer.....	Jean-Pierre Laflamme	418-259-2650
Bibliothèque Chabot Bonneau	Lucille Kirouac	kirouac-boulet@videotron.ca
Bibliothèque du rocher.....	Patricia Leblanc	418-259-7626
Centre Gym Santé	Mario Marcoux	mariomarcoux@hotmail.com
Cercle des fermières.....	Monique Fiset	fedtresoriere06@outlook.com
Club de Fer.....	Richard Côté.....	418-259-2601
Club de pétanque.....	Lise Caron.....	418-259-7330
Comité d'embellissement	Agathe Beaumont	agathe.beaumont@icloud.com
Comité sports et loisirs.....	Jean-Pierre Laflamme	loisirs@stfrancois.ca
Comptoir d'entraide	Gilberte Crevier	418-259-2287
Garde Paroissiale	Marc André Bonneau.....	418-259-2977
Journal L'Écho	Raynald Laflamme.....	echosf@videotron.ca
La Fabrique	Camille Laliberté	fstfs@videotron.ca
L'âge d'or.....	Joseph Aimé Blais	418-259-7866
Les Habitations Patrimoniales	Jacques Boulet	patrimoine.st-franc@oricom.ca
Pompiers & Premiers répondants.....	Jacques Théberge.....	jtnb@videotron.ca
Société de conservation du patrimoine	Jacques Boulet	patrimoine.st-franc@oricom.ca
Vie Active.....	Elisabeth Lapointe	418-259-7840



Vallée des prairies

**VOTRE PANIER BIO
À SAINT-FRANÇOIS
VENTE À L'ANNÉE**

- **À la ferme**
99, chemin de l'Aqueduc
- **En ligne**
www.valleedesprairies.com
- **Panier livré**
Boucherie Richard Morin

Brèche de divergence chez deux membres influents de l'Église locale

À un moment de son histoire où l'Église catholique au Québec voit les chrétiens désertés en nombre ses lieux de culte, l'Église de la paroisse Saint-François-de-Sales vit des déchirements que la pandémie en zone Rouge est venue exacerber en raison des limitations d'assistance à 25 personnes et des mesures sanitaires strictes.

par Raynald Laflamme

La décision de ne pas tenir la célébration de la nativité du Seigneur, le jeudi 24 décembre en l'église de la paroisse Saint-François-de-Sales, a été la goutte qui a fait déborder le vase. Un conflit larvé entre la responsable de l'initiation chrétienne chez les jeunes, madame Fabienne Blais, et la responsable de la liturgie à l'église, madame Nicole Gendron, a éclaté au grand jour. Selon les dires de l'une, Madame Gendron ne souhaitait pas tenir ici de messe de Minuit. La Fabrique aurait alors fait sienne cette position. Ce n'est donc pas celle de l'Unité missionnaire de l'ouest.

Mais sous la pluie du 24 et 25 décembre, ce n'est pas le ciel qui a grondé, mais des voix venant de l'assemblée chrétienne. Quelques-unes, dont celle de madame Fabienne Blais, a déploré vivement la décision de ne pas tenir, de tradition, cet office religieux d'importance pour la communauté.

Une décision prise localement

C'est par la voix de madame Rémillard que l'annulation de la messe de Minuit avait été donnée au journaliste de *L'Écho*. Et comble de malheur et bien involontairement de sa part, celui-ci a associé cette décision à l'Unité missionnaire de l'ouest, alors qu'elle a été prise localement. (voir Erratum à ce sujet dans la présente édition).

Le mardi 22 décembre, madame Blais, en appel téléphonique, déplorait à la fois la décision de madame Rémillard et l'erreur du journaliste. Elle en voulait à l'un d'avoir mis la faute à l'Unité missionnaire de l'ouest et à l'autre d'avoir pris localement cette décision sans égard à la communauté chrétienne. « On sait bien, ils [les paroissiens] vont encore penser que tout est décidé en haut, alors que la décision a été prise ici à Saint-François. »

Ce n'est pas le seul fait de ne pas avoir tenu de messe de Minuit. La brèche est plus profonde. Les paroisses voisines de l'Unité missionnaire de l'ouest ont continué à offrir à leurs paroissiens des offices religieux (voir texte)

respectant les consignes de la Santé publique. À Saint-François, les portes de l'église sont demeurées fermées plus souvent qu'autrement. C'est ce malaise que Fabienne Blais a fait sien.

Rencontre pour colmater la brèche

Une rencontre devrait être tenue entre les partis concernés dans le but de les rapprocher avant que des départs, de part ou d'autre, ne viennent chambouler encore davantage l'équilibre fragile d'organisation pastorale dans la paroisse. ☉

Erratum

Annulation de la messe de minuit

Dans son texte « Pas de messe de Minuit à Saint-François » paru dans l'édition de décembre, le journaliste de *L'Écho* a malencontreusement associé sa source d'information à l'Unité missionnaire de l'Ouest. La décision de ne pas tenir la célébration de la Nativité du Seigneur a été prise localement. Elle revient donc au conseil de Fabrique. ☉

Les communautés voisines gardent leur église ouverte au culte

Célébration de la nativité (Messe de la nuit) – Jeudi 24 décembre

Huit (8) offices religieux ont été célébrés en présentiel avec assistance limitée à 25 personnes et une (1) à huis clos diffusé à la télé communautaire de Montmagny.

Célébration de la nativité (Messe du jour) – Vendredi 25 décembre

Deux (2) ont été célébrés en présentiel avec assistance limitée à 25 personnes.

Célébration de la Sainte Famille de Jésus (Messe du jour)

– Dimanche 27 décembre

Trois (3) offices religieux ont été célébrés en présentiel avec assistance limitée à 25 personnes et trois (3) à huis clos dont deux (2) retransmises à la télé. ☉



Sur la piste des sudfranciscois – Entrevue

À titre de designer, il habille les gardiens comme d'autres habillent les grandes stars de la musique. Pas tout à fait!

Notre invité en entrevue est designer industriel. Et oui, s'il habille les gardiens de but, c'est pour mieux les protéger. Et oui, ses clients sont parmi les plus grandes stars du hockey dont le non moins connu Carey Price. Bienvenue dans l'univers professionnel de Sébastien Morin.

✍ par Raynald Laflamme

Il y a déjà plusieurs lunes que Sébastien Morin, fils de Bernard Morin et Esther Garant, a quitté Saint-François. Mais avant de prendre son envol à Montréal, il s'est fait connaître pour son hockey.

Jeune allié, il s'est taillé une place dans les rangs Midget AAA à Sainte-Foy, puis sur la scène collégiale AAA avec Les Faucons de Lévis-Lauzon. Il a fait le camp d'entraînement des Titans de Laval. Il a joué un an et demi dans le Junior AA pour le RMB de Saint-Henri. À sa première année à l'université de Montréal, 1998-1999, il a été de la première équipe senior AAA Les Sentinelles de Montmagny de la ligue LDB, ne faisant l'aller-retour dans sa région natale que pour jouer les matches.

À 22 ans, les études en Design industriel à Montréal ont pris toute la place. Mais, il a toujours gardé vive sa passion pour le hockey. Aujourd'hui encore, à 45 ans, il prend toujours plaisir depuis plus de 20 ans à le jouer dans une ligne avec les boys de l'université de Montréal.

Au centre, entre le travail et le hockey, il y a maintenant la famille. D'abord avec les enfants de sa conjointe depuis bientôt 10 ans, un fils de 22 ans et une fille de 15 ans, et un enfant commun, Théo, qui fêtera en mars son 4^e anniversaire. Une fête qui sera célébrée à Prévost dans les Laurentides, lieu de résidence du couple depuis qu'il s'est joint en 2016 à l'**équipementier Lefebvre**, spécialisé dans la conception et la fabrication d'équipements de gardien de but, dont l'entreprise est située à Terrebonne.

De joueur à gardien : une carrière dans le développement d'équipements de protection

C'est d'ailleurs sa passion pour le hockey qui lui a permis d'obtenir un premier contrat d'un an à sa sortie d'un bac de 4 ans.

« C'est grâce à un ami avec qui je jouais au hockey et qui avait sa firme de design. Il m'a donné mon premier contrat pour Daignault-Rolland. »

Cette année-là, il a dessiné et conçu un plastron et

des jambières pour le receveur au baseball. Sa carrière professionnelle était lancée.

C'est chez CCM qu'il a pris son envol. De 2005 à 2007, il évoluera à titre de développeur au sein d'une équipe de travail dédié au développement de casque de hockey avec grille. De 2007 à 2016, toujours chez CCM, à titre de designer industriel, il se spécialisera dans l'équipement de protection de la tête et du visage. Les joueurs avant et défenseurs, lui doivent, à lui et à son équipe, des brevets portant sur un ou plusieurs mécanismes de réglage fixant le masque facial au casque de hockey.

« Étant joueur moi-même, concevant de l'équipement de joueur, s'était naturel pour moi. Je connais l'équipement et comment il se comporte ».

En 2016, à la suite d'une restructuration chez CCM, il devient disponible sur le marché. C'est la **famille Lefebvre** qui le repêche. Les deux se connaissaient et s'appréciaient du temps où les Lefebvre, Michel et Patrick, étaient en partenariat avec CCM pour le développement et la fabrication d'équipement de gardien de but professionnel.

« J'ai travaillé avec eux en partenariat pour le développement d'un masque de gardien de but qui est encore utilisé chez CCM. Ça super bien été. On avait une belle complicité. »

Aujourd'hui, cette complicité se poursuit au sein de l'équipe Lefebvre où Sébastien ouvre à la fois comme développeur avec Patrick Lefebvre et comme designer industriel. Il a dû se s'approprier l'expertise des Lefebvre. ———>

« Là je tombais dans l'équipement de gardien de but. C'était un beau défi pour moi. J'ai dû comprendre et assimiler les détails importants pour les gardiens de but. Ça m'a pris deux ans pour être confortable. J'ai appris avec les meilleurs. L'équipement Lefebvre est considéré comme le meilleur équipement de gardien de but au monde. »

Aujourd'hui, 57 gardiens de but de la LNH portent l'équipement Lefebvre, dont les trois gardiens du CH, Carey Price en tête.



Il danse avec les gardiens

Place à l'innovation dans un monde normé

Ne vend pas qui veut de l'équipement de gardien de but à des professionnels. Tout est normé. Prenons l'exemple de la jambière: sa hauteur, sa largeur doivent respecter scrupuleusement les normes de la LNH. Une fois fabriqué, la jambière est allongée sur une machine fournie par la LNH pour s'assurer de la conformité du produit. Si c'est OK, elle est ensuite envoyée à Toronto pour approbation. Elle est alors acceptée ou rejetée. Si elle est acceptée, elle prend la route de l'équipe et du gardien pour lequel elle a été confectionnée. Si elle est rejetée, elle revient à Terrebonne, pour que l'équipe procède aux correctifs parce qu'elle a maximisé un tantinet trop la hauteur permise.

«La largeur est la même pour tout le monde. La hauteur qu'il a droit, c'est différent d'un gardien à l'autre. On est toujours à la limite de l'acceptable», explique le concepteur qui évolue dans un monde normé où chaque longueur de jambe des gardiens est mesurée.

Y a-t-il place à l'innovation ?

«Bien sûr! Nous c'est là où on travaille le plus. Tout se passe à l'arrière de la jambière. Il y en a qui vont aimer être très serrés dans leur jambière. Il y en a qui aiment ça avoir un attachement à l'arrière du genou. Il y en a qui aime ça attaché au niveau du mollet. Puis, chaque gardien est différent.»

Danser avec les gardiens

Pour comprendre leurs besoins, leurs exigences Sébastien Morin doit quand l'occasion le nécessite rencontrer les gardiens professionnels, ses clients.

«Récemment j'ai modifié la jambière de Frédéric Anderson qui est gardien n° 1 à Toronto. Il voulait des truc précis, modifiés pour son attachement. On essaie de comprendre ses besoins et moi, je vais modifier les pièces en conséquence.»

En raison de leurs techniques sans cesse meilleures, les gardiens obligent le fabricant à relever le défi de l'innovation. Dans une chorégraphie entre le concepteur et le gardien, chaque innovation est le fruit d'un échange marqué du sceau de la compréhension des besoins de l'un et de la confiance en l'expertise de l'autre.

Et Carey, lui ?

«Bien, il est pointilleux. Il sait ce qu'il veut. À un certain moment, sa jambière était celle que j'ai modifié le plus. Je ne me souviens plus combien de patrons, combien de pièces ont été modifiées. Il y avait beaucoup, beaucoup de modifications. Mais, cette année, on lui a présenté notre

nouvelle jambière (L 20.1) et il l'a pris telle qu'elle. Et il l'aime telle qu'elle. Il n'y a apporté aucune modification.»

Cette jambière sera bientôt disponible dès ce printemps dans des versions adaptées au marché de niche grand public. Il reste que ce sont des produits onéreux.

Un marché de niche dominé par les grands

Un autre grand changement professionnel se présente pour Sébastien Morin. La famille Lefebvre a dû se résigner à vendre afin de poursuivre ses activités de développement dans un marché de niche dominé par les grands fabricants. Sébastien demeure à l'emploi de l'entreprise True Sports qui s'est porté acquéreur des actifs de la famille Lefebvre. L'entreprise de Terrebonne, Patrick et Sébastien, vont poursuivre dans ce qu'ils font de mieux : développer et designer de l'équipement pour les meilleurs gardiens au monde, qu'ils évoluent au Canada, aux États-Unis, en Europe ou en Russie.

«Je fais un métier que j'aime. En plus, c'est de l'équipement de hockey, ma passion. Je continue là-dedans. C'est ma carrière et je risque de finir ma carrière dans le hockey. Je suis privilégié! »

Jamais loin de l'arbre

Pour la petite histoire, True Hockey (True Sports) est une ramification de True Temper dont une filiale américaine, Ames True Temper, est propriétaire de l'usine Garant de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Comme Sébastien Morin, par son affiliation maternelle, est issue de la grande famille industrielle Garant, c'est toute de même tout un hasard de la vie qui le ramène à ses racines, ici à Saint-François. ❄️



Photos: Gracieuseté de Sébastien Morin

Ce sont les 3 produits sur lesquels Sébastien Morin travaille principalement depuis qu'il s'est joint à Lefebvre. La jambière, c'est le premier prototype L12.2 que porte actuellement Carey Price.

Lucie Lachance

NOTAIRE & CONSEILLÈRE JURIDIQUE

88, chemin des Prairies Ouest
St-François-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 3A0

Téléphone : 418 259-1300

Télec. : 418 259-2101

Llachance@notarius.net



Auto PLACE
MAÎTRE MÉCANICIEN
www.autoplace.ca



GARAGE CORRIVEAU MARIO TECH

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Freins | <input type="checkbox"/> Silencieux |
| <input type="checkbox"/> Pneus | <input type="checkbox"/> Vidange d'huile |
| <input type="checkbox"/> Suspension | <input type="checkbox"/> Air climatisé |
| <input type="checkbox"/> Mise au point | <input type="checkbox"/> Autre |

2, boul. Taché Ouest
Montmagny Qc G5V 3A1

☎ 418-248-3634

MARIO THÉBERGE PROPRIÉTAIRE



Les produits métalliques Roy Fabrication de métal sur mesure

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711

FAX: 418 259-2931

www.roymetalinc.com
Nous recrutons

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



Postes disponibles maintenant!

MANŒUVRE À LA RESCousse

Tu préfères le travail manuel au travail de bureau? Emballages LM a plusieurs postes emballants pour toi! Un réel esprit d'équipe, douze surprises et plus par année et possibilité de faire du covoiturage.

As-tu envie de venir à la cabane à sucre avec nous?

rh@emballageslm.com - 418-259-7710 #254



FRÉCHETTE
MONTMAGNY (QUÉBEC)

195, boulevard Taché Ouest, Montmagny
418 248-2900 / frechetteford.com



Chez Fréchette Ford, nous avons:

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| - Une équipe expérimentée | - un service personnalisé |
| - De la transparence | - Une ambiance chaleureuse |
| - un environnement sans pression | - Une écoute attentive de vos besoins |

CHEZ NOUS, VOUS ÊTES CHEZ VOUS !



Francis Fréchette
Président



Benoit Lévesque
Directeur général



Stéphane Bernier
Adjoint et conseiller aux ventes



Richard Dutil
Conseiller aux ventes



Louis-Gabriel Morissette
Conseiller aux ventes



Michel Jalbert
Directeur financier

POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE

ON EST LÀ.

PROMUTUEL
ASSURANCE 🏠 🚗

1 888 265-7940
promutuelassurance.ca

RINFRET
Volkswagen

Jacques Dumont
Conseiller
absent le mardi

6101, rue des Moissons
Lévis (Québec) G6Y 0T2
T 418 833-2133
F 418 833-6658
www.rinfretvw.com
jacques.dumont@rinfretvw.com

LAPOINTE
AUTO • MONTMAGNY
Chrysler • Dodge • Jeep • RAM

VENTE • LOCATION • ÉCHANGE

160, boul. Taché Ouest
Montmagny Qc G5V 3A5
418 • 248 • 8899

www.lapointeauto.com
WWW.FACEBOOK.COM/LAPOINTEAUTOMOBILEINC/

CHRYSLER **Jeep** DODGE RAM

MS²
CONTRÔLE INC.

JEAN MORIN
jean.morin@ms2contrôle.net
Cell. 418 805-0444

- Contrôle et automatisation
- Électronique et mécanique industrielle et agricole
- Énergie alternative / batterie
- Fabrication de boîtier de contrôle
- Réseaux sans fil et filaire
- Vente et réparation informatique

Sans frais 1 888 312-0444 URGENCE 24H/7JOURS 418 248-0444

HORAIRE TEMPORAIRE POUR LA CRISE DU COVID 19 SUIVEZ-NOUS

RESTAURANT

418.259.7704

EMPORTER SEULEMENT
11 h à 14 h et 16 h à 19 h 30

Arrêt STOP

DÉPANNEUR

418.259.7515

OUVERT
Lundi au vendredi 6 h à 20 h
Samedi et dimanche 7 h à 20 h
Les produits en dépanneur ne peuvent être vendus après 19 h 30

FONTAINE PICARD
cabinet de services financiers

418 248-2404 • info@fontainepicard.ca
fontainepicard.ca

Placements garantis • Fonds distincts // Assurance vie • invalidité • maladies graves // Assurances collectives • Rentes collectives

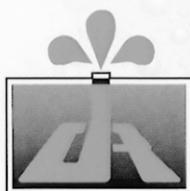
On est prêt!
Et vous?

#semelajoie

www.famillelajoie.com

Jardiner. Aménager. Entretien. Apprendre.

Saint-Vallier | 418.884.3124



R. B. Q. : 2314-4926-84

Forage J. & R. Cloutier inc.

- FORAGE DE PUIITS ARTÉSIENS
- HYDRO-FRACTURATION
- VENTE ET INSTALLATION DE POMPES

676, ch. St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

Tél.: 418 259-7490 • Cell.: 418 241-8024 • Fax: 418 259-7673

• E-mail: cloujoc@globetrotter.net



Alain Laliberté

Tél. : 418 884-3407

Télec. : 418 884-2404

lalimec.inc@videotron.ca

358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4J0

JRM

Jacques & Raynald Morin Inc

230, 6^e avenue
Montmagny (Québec) G5V 3Y7
Tél.: 418-248-0937 Fax: 418-248-8806
info@jrmorin.com

- Pavage • Excavation
- Location de machinerie lourde
- Travaux en génie civile
- Résidentiel et commercial



Municipalité
Saint-François
de-la-Rivière-du-Sud

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, est une municipalité dynamique et prospère, caractérisée par une population active et participative aux diverses activités communautaires sportives, récréatives et culturelles.



Nous recherchons un(e) TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS et communication

Sous la responsabilité du directeur général et secrétaire-trésorier, le technicien ou la technicienne en loisirs planifie, coordonne et supervise les opérations reliées aux activités communautaires sportives, récréatives et culturelles de la municipalité. Il ou elle devra mettre en place des programmes d'activités et événements spéciaux s'adressant aux citoyens de tous âges de la municipalité, et ce, en complémentarité avec les organismes du milieu.

Formation, aptitudes et caractéristiques recherchées.

Une formation en technique d'intervention en loisirs et/ou formation connexe

Une personne disponible pour un travail à horaire variable (dimanche au samedi) pour une semaine de 35 heures.

Une personne passionnée, dynamique, créative, honnête et qui possède le sens des responsabilités avec aptitudes particulières en communication.

Une personne qui maîtrise parfaitement le travail d'animation virtuel et l'utilisation des médias sociaux.

Entrée en fonction : 1^{er} février 2021

Faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse courriel suivante:
dg@stfrancois.ca



Municipalité
Saint-François
de-la-Rivière-du-Sud



SCULPTONS EN CŒUR

**Rendez-vous les 13 et 14 février
pour sculpter en famille une création de neige
sur le thème «Sculptons en coeur» !**

Inscription obligatoire via le formulaire disponible sur facebook
ou à l'adresse suivante <https://forms.gle/Gb5QeDQqtDqGmaV98>
ou en contactant France Lévesque au 418 248-5985 poste 352

Les 13 et 14 février prochains, la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'activera
dehors !

Accumulez votre neige sur le terrain devant votre maison, tassez-la bien, faites-en un beau gros
bloc !

Les 13 et 14 février, en famille, votre gros bloc de neige deviendra une œuvre d'art !
Sous le thème « SCULPTONS EN CŒUR », nous vous invitons à créer une sculpture de neige
originale qui représente la Saint-Valentin.

Vos œuvres d'art devront être terminées pour le dimanche 14
février à 12 h. Un comité effectuera la tournée des sculptures
et dévoilera par le biais de la page Facebook de la
municipalité, les récipiendaires de cette première
édition !



CONSIGNES

- Vous devez respecter la bulle familiale
- Les attroupements ne sont pas permis
- Vous devez donner un nom à votre sculpture
- Votre créativité doit s'exprimer avec de la
neige seulement, aucun mélange de neige et
de glace (danger d'écroulement)

Les 12 et 13 février, un sculpteur
professionnel, M. Maurice Harvey de
Saint-Jean-Port-Joli s'exécutera sur le
terrain devant l'église. L'artiste
façonnera, à sa façon, une création
reliée au thème
« SCULPTONS EN CŒUR ».



Mathilde Roy

✍ par Élisanne Morin

Mathilde a 12 ans et elle est en 6^e année. Celle-ci est dans *L'Écho* depuis la 4^e année. Elle est très sportive. Voici les sports qu'elle exerce: hockey, cheerleading, ski alpin, deck hockey, soccer et des cours de natation. Elle aime aussi les arts. Elle passe beaucoup de temps avec ses amies et sa famille. Elle est gentille, aidante, souriante, drôle, généreuse et intelligente. Elle a le don de nous remonter le moral en nous faisant rire. Finalement, c'est quelqu'un d'extraordinaire. ☺

Journalistes du mois

Deux amies qui ont plusieurs points en commun

À partir de maintenant, dans le journal, à chaque mois, nous vous présenterons plus en détails deux journalistes qui écrivent pour vous dans la section de l'école. Cette semaine, vous connaîtrez davantage Mathilde et Élisanne, deux amies qui ont plusieurs points en commun.

Élisanne Morin

✍ par Mathilde Roy Élisanne est en 6^e année et elle a 12 ans. Elle fait partie de *L'Écho* depuis la 4^e année. Elle est drôle, souriante, gentille, généreuse, intelligente et toujours prête à aider les autres. Élisanne est aussi très sportive. Voici les sports qu'elle exerce: cheerleading, hockey, football, deck hockey, soccer et des cours de natation. Elle fait des toiles de peinture. Elle aime être avec sa famille et ses amies. Celle-ci aime s'impliquer autant dans l'école que dans sa vie de tous les jours. Finalement, Élisanne est quelqu'un de très original et créative. Je souhaite à tout le monde d'avoir quelqu'un comme elle dans sa vie. ☺

**Autobus
L.S.B.C. inc.**

10, chemin des Prairies Est
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-7140
autobuslsbc@videotron.ca

**Vous
accompagner :
notre priorité**

Siège social

116, boulevard Taché Ouest
Montmagny

Contactez-nous :
418 248-4884



Desjardins

Caisse de la MRC de Montmagny



Grâce à Garant, les élèves s’amusent

par Emma Laflamme et Léa-Rose Marceau

Dans la cour d’école, nous avons reçu des nouvelles pelles Garant et avons commandé des tapis de glissade. Nous remercions fortement notre entreprise pour les pelles que vous nous avez envoyées. Ça nous permet de s’amuser ensemble dehors. Nous y passons de bons moments!



Retour à l’école : des élèves heureux

par Emma Laflamme et Léa-Rose Marceau

Le 11 janvier 2021, c’était le retour des élèves du primaire à l’école. Nous étions heureux de revenir, car nous nous ennuyions de nos amis. À la maison, nous n’avons plus de moyens de se voir. Malgré le masque que nous devons porter souvent, nous sommes reconnaissants de pouvoir revoir nos amis et nos enseignants. Cette mesure, nous donne mal à la tête à la fin des journées et nous nous sentons parfois plus fatigués. C’est la mesure, la plus dérangeante. À part dehors, dans nos zones-classes, le masque est porté par les 5e et 6e année en tout temps, même en classe, donc toute la journée. Les autres niveaux le portent seulement dans les déplacements et les espaces communs. Les maternelles ne le portent jamais.

École à la maison : un passage difficile, mais réussi

Nous avons passé quelques jours à la maison à cause de la pandémie, même si ces journées-là nous aurions dû être à l’école. C’était les 17, 18, 21 et 22 décembre, puis les 7 et 8 janvier. Pendant ces jours, nous avons fait l’école à la maison. Le travail sur les outils électroniques était difficile pour certains élèves, mais nous avons réussi à passer au travers. Même si nous étions à la maison, nous avons des travaux à faire sur papier et directement en ligne. Nous avons fait des rencontres Teams avec nos amis et nos professeurs surtout en français et mathématique.

L’école avant tout

Avant, à l’école, quelques élèves avaient de la difficulté à se concentrer, mais à la maison, certains avaient moins de difficulté, car nous étions seuls, mais pour d’autres, c’était un grand défi. Étant donné que ce n’est pas obligatoire de mettre le masque à la maison, c’est mieux. Malgré le fait d’avoir un masque à l’école, nous préférons apprendre à l’école et voir nos amis tous les jours. Au moment où nous écrivons ce texte, nous sommes à la fin du mois de janvier et nous n’avons eu aucun cas à l’école qui a nécessité le besoin de fermer des classes. Nous souhaitons que ça se poursuivre ainsi. Nous respectons les mesures afin que ça continue! Il ne faut pas lâcher!

Soyez là pour vous comme vous l'êtes pour vos proches



Vous êtes là quand les gens que vous aimez vivent un mauvais moment. Ne vous oubliez pas. Des solutions existent pour aller mieux.

Il est possible que la situation actuelle suscite des émotions difficiles ou de la détresse. Il est normal de vivre un certain déséquilibre dans différentes sphères de sa vie. La gestion de ses pensées, de ses émotions, de ses comportements et de ses relations avec les autres peut devenir plus ardue. La plupart des gens arriveront à s'adapter à la situation, mais il demeure important que vous restiez à l'écoute de vos besoins. **N'hésitez pas à prendre les moyens nécessaires pour vous aider.**

Prenez soin de vous

- Mettez sur vos forces personnelles et ayez confiance en vos capacités.
- Rappelez-vous les stratégies gagnantes que vous avez utilisées par le passé pour traverser une période difficile. Il n'y a pas de recette unique, chaque personne doit trouver ce qui lui fait du bien.
- Accordez-vous de petits plaisirs (écouter de la musique, prendre un bain chaud, lire, pratiquer une activité physique, etc.).
- Si c'est accessible, allez dans la nature et respirez profondément et lentement.
- Apprenez à déléguer et à accepter l'aide des autres.
- Demandez de l'aide quand vous vous sentez dépassé par les événements. **Ce n'est pas un signe de faiblesse, c'est vous montrer assez fort pour prendre les moyens de vous aider.**
- Contribuez à l'entraide et à la solidarité tout en respectant vos limites personnelles et les consignes de santé publique. Le fait d'aider les autres peut contribuer à votre mieux-être et au leur.
- Prenez le temps de réfléchir à ce qui a un sens ou de la valeur à vos yeux. Pensez aux choses importantes dans votre vie auxquelles vous pouvez vous accrocher quand vous traversez une période difficile.
- Limitez les facteurs qui vous causent du stress.
- Bien qu'il soit important de vous informer adéquatement, limitez le temps passé à chercher de l'information au sujet de la COVID-19 et de ses conséquences, car une surexposition peut contribuer à faire augmenter les réactions de stress, d'anxiété ou de déprime.



Outil numérique *Aller mieux à ma façon*

Aller mieux à ma façon est un outil numérique d'autogestion de la santé émotionnelle. Si vous vivez des difficultés liées au stress, à l'anxiété ou à la détresse, cet outil peut contribuer à votre mieux-être puisqu'il permet de mettre en place des actions concrètes et adaptées à votre situation. Pour en savoir plus, consultez [Québec.ca/allermieux](https://quebec.ca/allermieux)



Laissez vos émotions s'exprimer

- Gardez en tête que toutes les émotions sont normales, qu'elles ont une fonction et qu'il faut se permettre de les vivre sans jugement.
- Verbalisez ce que vous vivez. Vous vous sentez seul? Vous avez des préoccupations?
- Donnez-vous la permission d'exprimer vos émotions à une personne de confiance ou de les exprimer par le moyen de l'écriture, en appelant une ligne d'écoute téléphonique ou autrement.
- Ne vous attendez pas nécessairement à ce que votre entourage soit capable de lire en vous. Exprimez vos besoins.
- Faites de la place à vos émotions et aussi à celles de vos proches.



Utilisez judicieusement les médias sociaux

- Ne partagez pas n'importe quoi sur les réseaux sociaux. Les mauvaises informations peuvent avoir des effets néfastes et nuire aux efforts de tous.
- Utilisez les réseaux sociaux pour diffuser des actions positives.
- Regardez des vidéos qui vous feront sourire.



Adoptez de saines habitudes de vie

- Tentez de maintenir une certaine routine en ce qui concerne les repas, le repos, le sommeil et les autres activités de la vie quotidienne.
- Prenez le temps de bien manger.
- Couchez-vous à une heure qui vous permet de dormir suffisamment.
- Pratiquez des activités physiques régulièrement, tout en respectant les consignes de santé publique.
- Réduisez votre consommation de stimulants : café, thé, boissons gazeuses ou énergisantes, chocolat, etc.
- Buvez beaucoup d'eau.
- Diminuez ou cessez votre consommation d'alcool, de drogues, de tabac ou votre pratique des jeux de hasard et d'argent.

Aide et ressources

Le prolongement de cette situation inhabituelle pourrait intensifier vos réactions émotionnelles. Vous pourriez par exemple ressentir une plus grande fatigue ou des peurs envahissantes, ou encore avoir de la difficulté à accomplir vos tâches quotidiennes. Portez attention à ces signes et communiquez dès que possible avec les ressources vous permettant d'obtenir de l'aide. Cela pourrait vous aider à gérer vos émotions ou à développer de nouvelles stratégies.

- **Info-Social 811**
Service de consultation téléphonique psychosociale 24/7
- **Regroupement des services d'intervention de crise du Québec**
Offre des services 24/7 pour la population en détresse : centredecrise.ca/listecentres
- **Service d'intervention téléphonique**
Service de consultation téléphonique 24/7 en prévention du suicide : 1 866 APPELLE (277-3553)

De nombreuses autres ressources existent pour vous accompagner, consultez : [Québec.ca/allermieux](https://quebec.ca/allermieux)

[Québec.ca/allermieux](https://quebec.ca/allermieux)

Info-Social 811

Québec

Garder la tête hors de l'eau

Diane, 48 ans, apprend du jour au lendemain et à la veille de célébrer son 25^e anniversaire de mariage que Jacques la quitte pour une compagne plus jeune.

par Léon Jalbert

LES PLOMBS SAUTENT. Elle se découvre des goûts d'apprenti menuisier. La masse et le pied de biche sont ses outils de prédilection et les résultats sont éloquentes sur les meubles et les murs de l'ex-maison familiale.

Heureusement, son amie et consœur de travail l'aide à garder la tête hors de l'eau. Des rencontres initiées par son ex-belle-mère et la nouvelle conjointe de son ex-époux provoquent un défolement inespéré.

Une série d'événements et de rencontres la poussera à bien des excès.

Diane s'en sortira-t-elle indemne?

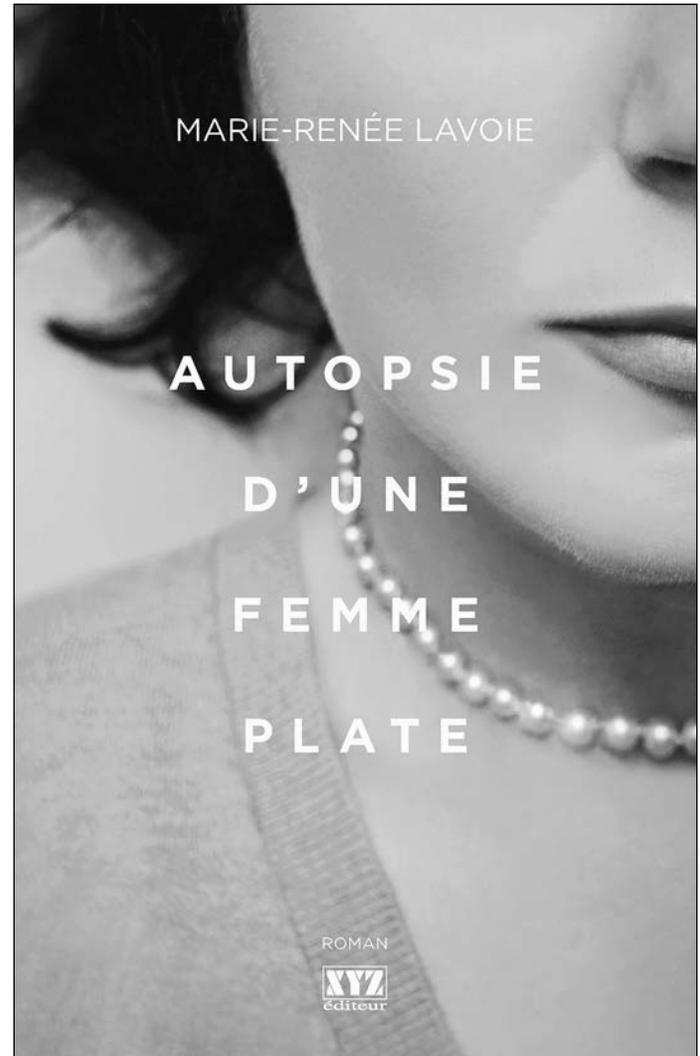
Commentaires

Très court roman québécois non conventionnel et loufoque ou tous les prétextes sont bons pour débâter. Le langage est cru, saupoudré de jurons typiquement québécois et les objets religieux y ont une place prépondérante.

Malgré tout, ce récit est bien écrit et retient facilement notre attention en tout temps. Un bon divertissement sans prétention. À lire! 🍷

TITRE: Autopsie d'une femme plate
AUTEUR: Marie-Renée Lavoie
244 pages
Publié en août 2017

Prélude: MERCI COVID-19.
À cause de toi ou grâce à toi, j'ai découvert ce livre dont la parution date de quelques années.



IMMHAUT CONSTRUCTION

320 LOGEMENTS 2 PHASES

125 UNITÉS DISPONIBLES DÈS MAINTENANT

À LOUER SOCIÉTÉ IMMOBILIERE COU WWW.COULTRIMMOBILIERE.COM

ACCÈS INTERDIT AUX PERSONNES NON AUTORISÉES

CREDO création • impression • affichage

PANNEAUX PUBLICITAIRES OU INFORMATIFS

DE PETIT À GRAND FORMAT, ABORDABLES ET RÉSISTANTS, ATTRAYANTS ET VISIBLES

1010, rue Renault, Lévis QC G6Z 2Y8
www.impressionscredo.ca 418 839-7207

* Support pour coroplast en H aussi disponible

La «machine» Zak Corriveau poursuit son ascension

.....
Zakary Corriveau n'a pas fléchi du genou à sa 2^e et dernière année en classe 65cc 10-11 ans. Le jeune pilote de 11 ans (il en a aujourd'hui 12) de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a signé une saison à l'identique à l'an dernier. Il est monté une fois sur le podium et a raté celui-ci d'une position, des résultats enregistrés dans deux classes différentes dans une saison de compétition marquée du sceau de la pandémie.

✍ par Raynald Laflamme

Zak a obtenu un podium en classe 65cc Open avec une 3^e position, grâce à ses 244 points accumulés, un différentiel de 90 points sur le meneur Alek Guadagno. Sa 4^e position a été enregistrée en classe 65cc 10-11 ans où il a obtenu 223 points, à 71 points du meneur Tyler Kirby, un Ontarien de Hawkesbury, sur le circuit grande piste du Challenge Québec Motocross.

Malgré ces bons résultats Zak Corriveau, comme tous les autres meneurs du circuit, n'ont pas eu droit aux célébrations du podium en raison des restrictions de la Santé publique. Même le masque était obligatoire pour les équipes de course sur la «gate» de départ. C'est sur cette saison hors norme que Zakary Corriveau quitte la classe 65cc.

Un pilote constant

«Zak est une machine. Sa plus grande qualité, c'est sa constance. Plus la saison avance, plus il est fort. Il est concentré comme ça se peut pas»,

de dire fièrement le paternel, Samuel Corriveau.

À sa dernière compétition de la saison, le jeune pilote a obtenu une première position dans des conditions de piste affreuses à Mirabel, en classe Open 65cc.

«Jamais, il n'est tombé. Les autres coureurs de plus haut niveau sont venus le féliciter après la course. Mon gars est solide. Il fait du sport», explique son père qui agit aussi à titre de «manager».

À venir pour les 4 prochaines années

«Cette fois, c'est gros!», en parlant de la prochaine saison de motocross. Zak Corriveau fera son entrée en

classe 85CC 12-16 ans. «Je suis confiant, on sera dans le peloton du milieu dès la première année». Selon, ce que prévoit Samuel Corriveau, son fils sera inscrit aussi en Supermimi 85cc-100cc afin d'élever son niveau de compétition.

Pour cette première année, Samuel Corriveau a approché RPM Rive-Sud, nouvellement dépositaire de la marque autrichienne KTM, pour l'obtention de son nouveau petit cylindre.

Zak Corriveau a quatre années à parfaire ses techniques. Puis, ce sera son entrée dans la cour des grands si aucune blessure ne vient contre-carrer son ascension. ☉

Le 13 septembre, Zak Corriveau a signé une performance sur une piste difficile à Mirabel.



2021 *Février*

Au fil des jours

dimanche

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi



1

Réunion
du conseil

2

3

4

5



6



7

8

9

10

11

Messe
Chapelle des Prairies
19h
Notre-Dame
de Lourdes

12



Bac bleu

13

14

15

16

17

18

Tombée du journal

19



20



SAINT-VALENTIN!

21

22

23

24

25

26



Bac bleu

27

28



**Soyez
prudents!**



La faune à Saint-François

Quand le renard prend la pose...

Ce mois-ci, nous allons vous parler du renard roux, la raison en est bien simple, le 21 novembre dernier, un beau renard roux est passé à proximité d'une de mes caméras en forêt. Dans les années passées, chaque année, j'ai capté quelques photos de renard aux Prairies. Les renards ne sont pas très nombreux dans notre région, mais il y en a quelques-uns ici et là. Si nous sommes chanceux, nous pouvons les voir ou encore mieux, les prendre en photo.

✍ par Louis-Marie Garant

Sur le site de Forêts, Faune et Parcs du gouvernement du Québec, nous y apprenons que le renard roux peut avoir trois colorations possibles: roux, croisé et argenté. Peu importe la coloration, le bout de la queue est toujours blanc. Le renard roux est un bon marcheur en milieu agroforestier, il mange des souris, des campagnols, des lièvres, des oiseaux et des insectes. Il peut également s'en prendre aux différents types de volaille: poules, canards, dindes, faisans etc. L'accouplement a lieu de la fin de janvier au début de mars. La femelle a une portée de 5 petits en moyenne qui sont élevés par le couple. La naissance a lieu entre mars et mai.

Sur Wikipédia, il est mentionné que le renard roux est l'espèce de renard la plus répandue en Eurasie, en Amérique du Nord, en Afrique du Nord et en Australie. Il est très opportuniste, ce qui lui permet de s'adapter à des milieux très différents et de modifier son alimentation suivant le mois de l'année. Les petits sont d'abord nourris par le lait de leur mère puis, petit à petit, le couple de parents leur apporte de la viande. Ils commencent à sortir du terrier au bout de quatre semaines, sont sevrés à neuf

Bonjour à tous les lecteurs de notre journal L'Écho, j'espère que vous avez passé un beau temps des fêtes, j'en profite pour vous souhaiter une belle année 2021 avec de la santé et plein de joie et de bonheur.

semaines, et, après avoir passé l'été avec leurs parents, ils se dispersent à l'automne. L'ampleur de la dispersion et la taille des portées varient suivant les ressources alimentaires du milieu et de la mortalité, permettant à l'espèce de maîtriser ses effectifs. Son opportunisme et sa grande faculté d'adaptation, qui lui ont permis de coloniser une grande partie de l'hémisphère nord, en font un des mammifères les plus répandus sur la planète.

Le site internet de la Fédération canadienne de la



Photo: Louis-Marie Garant

Alors si vous avez la chance d'en rencontrer un en forêt, admirez ce bel animal. Il m'est arrivé une fois de passer sur un chemin forestier en tracteur et de voir sur ma gauche un beau renard qui s'est couché par terre et m'a regardé passer, et ce à pas plus de 50 pieds du chemin. Une fois mon tracteur passé, il s'est levé et a traversé le chemin, continuant sa route. C'est le genre d'image qui nous reste dans la tête bien longtemps. 📷

Faune nous apprend que le renard roux est probablement plus abondant de nos jours en Amérique du Nord qu'il l'était au XVI^e siècle à l'arrivée des Européens. Le renard est patient et plein de sollicitude envers ses petits et il joue parfois avec eux. Il parcourt de grandes distances au cours de son premier automne. De jeunes mâles ont même été observés jusqu'à 250 km de leur lieu de naissance.



Frédéric Jean
Maire

RESPONSABILITÉS MUNICIPALES

∴ Travaux publics et déneigement



Huguette Blais
Conseillère siège n° 1

∴ Politique familiale et MADA



Sandra Proulx
Conseillère siège n° 2

∴ Comité des loisirs



Jean-Guy Saint-Pierre
Conseiller siège n° 3

∴ Inspecteur mauvaises herbes
∴ Sécurité incendie et publique



Jean-Yves Gosselin
Conseiller siège n° 4

∴ Comité consultatif d'urbanisme
∴ Société de développement



Chantal Blanchette
Conseillère siège n° 5

∴ Comité des loisirs



Yves Laflamme
Conseiller siège n° 6

∴ Habitations patrimoniales
∴ Office Municipale d'Habitation

Personnel municipal

Directeur général et secrétaire-trésorier
Jean-Eudes Gaudet
201

Directrice adjointe
Linda Guimont
200

Chef pompier et Premiers répondants
Jacques Théberge
418-241-6880

Inspecteur municipal
Pierre-Olivier Bélanger
418-248-5985, # 329

Responsable des Travaux publics
François Morin
300

Loisirs
Chantal Blanchette
202

☎ **418-259-7228**

✉ info@stfrancois.ca

📘 facebook.com/stfrancoisdelarivieredusud

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue LUNDI, le 11 janvier 2021, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à dix-neuf heures.

À laquelle sont présents :

Messieurs

Frédéric Jean, Maire, Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin, Yves Laflamme

Mesdames Sandra Proulx, Huguette Blais, Chantal Blanchette

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle soit jusqu'au 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne ou par audioconférence

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir cette séance régulière du Conseil, Il est 19h00.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 décembre 2020 sans modification.

4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le lundi 14 décembre 2020 sans modification.

5 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**REVENUS DÉCEMBRE 2020**

Journal l'Écho , remboursement frais de poste.....	248,44
Permis	390,00
Loyers	3 615,00
Bacs bleu et vert.....	285,00
Remboursement franchise sinistre 2019 (N. Lesieur)	470,00
Muni. Saint-Pierre, remb. capital et intérêts emprunts	11 281,87
Muni. Saint-Pierre, opération eau potable et incendie.....	84 943,14
Muni. Berthier-sur-Mer	
Location niveleuse.....	267,13
Résidus verts (4 semaines).....	700,00..... 967,13
T.G.C., location pelle rétrocaveuse	158,93
Ministère des Transports, tranche 1 contrat déneigement.....	17 400,00

Ministère des Transports, entretien routes locales	135 559,00
TOTAL :	255 318,51
Comptes PAYÉS DÉCEMBRE 2020 (SUITE)	
Chantal Blanchette, remb. facture bûches (concours Noël)	77,97
Isabelle Collin, remb. facture costumes parade Noël	100,00
Nadia Bouffard, remb. facture croûtons	82,32
Boucherie Richard Morin, creton (boîtes bénévoles)	300,00
Fromagerie Bellechasse, mousse (boîtes bénévoles)	300,00
Aliments Trigone, chanvre (boîte bénévoles)	300,00
Boulet Délices à l'érable, beurre d'érable (boîtes bénévoles)	300,00
Vallée des Prairies, carottes (boîtes bénévoles)	250,00
MonBuro, papeterie, 2 caisses papier	139,35
Marc-André Paré, rencontre avec employés (Manuel employé)	323,77
MRC de Montmagny, tonnage de novembre 2020	1822,27
Bossé & Frère, location tracteur 1er versement de 3	6898,50
GSI Environnement, biosolides municipaux (vider lit séchage)	9950,86
Philiat Blais & Fils, location compresseur	114,98
Net-Eau-Cam, déboucher conduite sanitaire	344,93
Mines Seleine, sel en vrac	3901,67
Propane GRG, 780,4 litres à 0,419 propane Caserne	410,06
Philippe Gosselin & Ass., 2082 litres à 0,8661 diesel	2074,05
MDM Publicité, vêtements employés (Garage)	1129,41
Praxair, 2152m³ à 0,3268 oxygène (usine)	818,08
Enair Contrôle, entretien préventif Loisirs	535,54
Véolia, divers produits (usine)	1721,75
Vigneault Montmagny, bottes de travail + jacket	344,90
Aréo-Feu, banc d'essai, batteries	1227,93
Unibéton, bloc de béton	28,74
Ministre Revenu du Québec, remise de décembre 2020	10829,20
Revenu Canada, remise de décembre 2020	4048,29
Retraite Québec, remise de décembre 2020	417,73
Hydro-Québec,	
Usine filtration	5381,85
Caserne incendie	531,90
Garage	703,78
Poste surpresseur St-Pierre	161,05
Compteur d'eau St-Pierre	27,88
Parc Olivier Tremblay	61,00
Enseigne 4-chemins	27,88
Poste Ass. Morigeau	289,79
Pav. Bédard	90,85
Pav. Bédard log. 522	84,57
Climatisation Loisirs	108,27
Centre des Loisirs	943,98
2, 5e rue Est	59,32
Éclairage public	1642,40
Poste ass. Village	2863,07
M. Paroisse	727,71
Bell Mobilité, Iphones Loisirs et Garage	13705,30
229,47	
Vidéotron,	
Bureau municipal	279,06
Garage	98,14
Usine filtration	100,86
Surpresseur St-Pierre	32,66
Loisirs	145,22
Bibliothèque	78,53
734,47	
Visa,	
Google	51,30
Facebook	27,46
Apple music	17,23
Canadian tire (lumières)	110,29
206,28	
Hydro-Québec, usine de filtration	5645,14
REMBOURSEMENT CELLULAIRES DÉCEMBRE 2020	
Jean-Eudes Gaudet	25,00
Sylvain Lemieux	25,00
Félix Paré	25,00
Jean-Pierre Laflamme	25,00

Réjean Pellerin.....	25,00	125,00
Groupe Sinox, disque à lamelle, plaques (Garage)		2408,12
Würth, nettoyant, mèches etc (Garage)		311,26
Jocelyne Noël, entretien bureau décembre 2020		90,00
Woodooliparc, émerveillement Père Noël, Rennes, Fantasiova		845,60
Les Entreprises Rémi Charest, glissière (Ch. Morigeau)		34812,15
CWA, intervention au barrage d'eau brute (cables, poulie)		31600,88
Emco, chasse d'eau et divers		483,57
Alphonse Lamonde inc.,		
Installation fournaise gaz naturel Loisirs.....	26041,84	
Changer pièces brûleur à l'huile.....	119,36	26161,20
Propane GRG, 758,6 litres à 0,454 propane Caserne		429,12
L'Arsenal, inspection annuelle et entretien système foam et Injection (service incendie).....		665,40
Praxair, 2007 m ³ à 0,3268 oxygène usine + location réservoir.....		1206,93
Les Alarmes Clément Pelletier, contrat service Loisirs		206,96
Spécialité Moteur SMB, huile service incendie.....		19,67
Aquatech, opération usine filtration et ass. des eaux		9917,27
Sani Bleu, location toilette chimique (Loisirs).....		425,41
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL transport vidanges nov.		2090,66
Agat Laboratoires, analyses eau potable et eaux usées.....		613,58
Ultima, avenant tracteur.....		629,00
Mines Seleine, 40,03 tm à 86,79\$ sel en vrac.....		3994,46
Ville de Montmagny, inscription opérateur autopompe (pompiers).....		3163,28
Brandt, réparation	866,90	
St-François Pharma,		
Masques jetables 1er répondant.....	45,13	
Eau déminéralisée (usine)	16,36	61,99
Postes Canada, envoi journal et circulaires.....		288,39
Spécialité Ressort, pièces camion Ford		183,17
Réparation Électrique Montmagny, réparation pompe (usine).....		839,44
Unibéton, 291,33 tm à 25,45 sable et sel		8524,65
René Samson, photocell base pivotante (usine)		113,77
Vigneault, bottes de travail (Réjean)		183,95
Camions Globocam, filtres camion Freightliner		144,38
Philippe Gosselin & Ass.,		
2939,6 litres à 0,632 huile chauffage Loisirs.....	1554,72	
1324,6 litres à 0,656 huile chauffage Garage	999,07	
1425,2 litres à 0,8936 diesel	1462,04	4015,83
9205-1242 QC (Arrêt Stop), essence.....	386,72	
AVANTIS, matériel divers		
Pavillon Bédard	17,22	
Maison Paroisse.....	65,48	
Boîte à lettres	126,45	
Loisirs	715,92	
Garage.....	395,41	1320,48
MS2Contrôle,		
Verifier moteur pompe et sonde turbidimètre (usine).....	373,90	
Programmer lumière de la patinoire	168,47	542,37
Monyvill enr.,		
6,5 hres à 84\$ pelle entrée électrique Loisirs	546,00	
0,75 hre à 93\$ camion résidu glaise et pelouse	69,75	
17,75 hres à 115\$ camion voyage GSI Environnement	2041,25	
216m ³ à 0,90\$ ramassage neige.....	194,40	
1,5 hre à 84\$ patinoire.....	126,00	
8 hres à 84\$ trottoir.....	672,00	
1 location fardier.....	76,00	
413,84 tm à 5,40\$ camion sable et sel Unibéton.....	2234,74	6852,67
S-Pace signalétique inc., numéros civiques d'urgence	5912,59	
Pièces d'Autos GGM,		
Pièces équipements.....	439,31	
Camion Freightliner.....	31,14	
Camion Ford.....	79,26	549,71
Marché L'Islet sur Terre, 10 paniers cadeaux	1000,00	
CTI Chaises et Tables internationales, 10 tables Maison Paroisse	1431,44	
Philippe Gosselin & Ass.,		
2309,6 litres à 0,649 huile chauffage M. Paroisse	1723,40	
1131,7 litres à 0,656 huile chauffage Loisirs.....	853,57	2576,97
6Tem TI, support informatique sur place et à distance		409,60
TOTAL :		225 717,50

COMPTES À PAYER JANVIER 2021

La Fabrique, loyer janvier 2021 Bibliothèque	350,00
Corporation d'Informatique Municipale, soutien technique annuel 2021	3518,24
Info Page, IPA (service incendie)	112,57
Les Éditions Juridiques FD, service mise à jour code municipal	68,99
Air Liquide, cylindre.....	877,11
Spécialité Moteurs Berthier, réparation souffleur (Loisirs).....	629,59
Kemira, pass (usine)	11311,05
Pagenet, téléavertisseurs (service incendie)	57,20
Monyvill,	
2,50 hres à 85\$ trottoir.....	212,50
192m ³ ramassage neige à 0,90\$	172,80
TOTAL :.....	17 367,75

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussions;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes à payer.

6 ADMINISTRATION**6.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2021**

À chaque début d'année, le conseil nomme un maire suppléant pour une durée d'un an, qui remplacera le maire au besoin ou à la demande de ce dernier.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer monsieur Yves Laflamme maire suppléant pour une durée d'un an. Monsieur Laflamme ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

6.2 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC POUR 2021

Afin de remplacer le maire, au besoin, au sein du conseil des maires à la MRC, le conseil désigne habituellement le maire suppléant, pour une durée d'un an.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer monsieur Yves Laflamme, maire suppléant, afin de siéger à la MRC en remplacement du maire en cas d'absence de ce dernier.

6.3 NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES POUR 2021

À chaque début d'année, le conseil nomme un inspecteur en mauvaises herbes pour une durée d'un an afin de veiller et de s'occuper du dossier des mauvaises herbes dans la municipalité lorsqu'une demande est formulée au bureau municipal par les contribuables.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de renommer monsieur Jean-Guy St-Pierre à titre d'inspecteur en mauvaises herbes pour une durée d'un an, son travail étant reconnu et apprécié de tous. Monsieur St-Pierre ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

6.4 NOMINATION D'UN GARDE FEU MUNICIPAL POUR 2021

À chaque début d'année, le conseil nomme un garde feu pour une période d'un an afin d'émettre des permis de feu à ciel ouvert dans la municipalité et de faire respecter la réglementation à cet effet. Une demande est formulée au chef pompier afin de s'occuper de cette tâche.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de renommer monsieur Jacques Théberge à titre de garde feu pour une période d'un an. Monsieur Théberge ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

6.5 RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Annuellement, la Municipalité doit confirmer par résolution le bon déroulement des activités en cours d'année concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de confirmer qu'aucune plainte ou anomalie n'a été détectée au cours de l'années 2020 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

6.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR LA TAXATION 2021**RÈGLEMENT N° 000-2021****Règlement décrétant les taux de l'imposition des taxes foncières
ainsi que les tarifs des services pour l'année 2021**

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021 a été déposé le lundi 7 décembre 2020 et a été adopté le 14 décembre 2020;

ATTENDU QUE, un avis de motion a été présenté à la séance régulière du conseil le lundi 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 000-2021 DE CE CONSEIL CE QUI SUIVIT:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite Municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

1. Qu'une taxe foncière générale de quatre-vingt-deux sous (0,82\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2021 et prélevée pour l'année fiscale 2021 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins d'administration générale, du déneigement, de la voirie locale et autres.
2. Qu'une taxe foncière générale de douze sous (0,12\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2021 et prélevée pour l'année fiscale 2021 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins du service de la sécurité publique qui comprend la police, les premiers répondants et la protection incendie.
3. Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige» règlement No 1421995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans les secteurs délimités. Un montant de cent dix dollars (110,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2021, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
4. Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la Municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
5. Qu'une taxe de compensation au montant de cent huit dollars (108,00\$) par bac vert (bac à déchets) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.
 - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des conteneurs à la place de bacs verts (bacs à déchets) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:
½ verge cube = 1 bac vert

Donc, les propriétaires qui ont des conteneurs de cette dimension vont verser la compensation suivante:

Dimensions	Équivalent en bacs verts	Prix par bac vert	Total
Conteneur 1 v.c.	2	108,00	216,00
Conteneur 2 v.c.	4	108,00	432,00
Conteneur 3 v.c.	6	108,00	648,00
Conteneur 4 v.c.	8	108,00	864,00
Conteneur 5 v.c.	10	108,00	1 080,00
Conteneur 6 v.c.	12	108,00	1 296,00
Conteneur 7 v.c.	14	108,00	1 512,00
Conteneur 8 v.c.	16	108,00	1 728,00

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
6. Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-six dollars (56,00\$) par bac bleu (bac pour récupération) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;

- E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.
- F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des conteneurs à la place de bacs bleus (bacs pour récupération) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:
½ verge cube = 1 bac bleu

Donc, les propriétaires qui ont des conteneurs de cette dimension vont verser la compensation suivante:

Dimensions	Équivalent en bacs bleus	Prix par bac bleu	Total
Conteneur 1 v.c.	2	56,00	112,00
Conteneur 2 v.c.	4	56,00	224,00
Conteneur 3 v.c.	6	56,00	336,00
Conteneur 4 v.c.	8	56,00	448,00
Conteneur 5 v.c.	10	56,00	560,00
Conteneur 6 v.c.	12	56,00	672,00
Conteneur 7 v.c.	14	56,00	784,00
Conteneur 8 v.c.	16	56,00	896,00

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
7. A) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- B) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2021 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
8. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de deux cent huit dollars (208,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
- C) Qu'une taxe foncière spéciale d'un sou, sept dixièmes, cinq centièmes et huit millièmes (0,01758\$) par cent dollars d'évaluation, soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2021 et prélevée pour l'année fiscale 2021 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- D) Qu'une taxe foncière spéciale d'un sou, neuf dixièmes, sept centièmes et quatre millièmes (0,01974\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2021 et prélevée pour l'année fiscale 2021 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
9. Tarif par «bâtiment» ou «résidence isolée» pour la vidange des boues des installations septiques.

Bâtiment Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.

Résidence isolée Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. Chap. M-15.2).

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par «bâtiment» ou «résidence isolée» (tel que défini ci-haut) non desservi par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de cent deux dollars (102\$) pour une occupation permanente et de cinquante et un dollars (51,00\$) pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base sera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au règlement de la MRC de Montmagny concernant la gestion des boues des installations septiques.

ARTICLE I

- Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1er avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues le 1er avril, 1er mai, 1er juin, 1er août, 1er septembre et 1er octobre de l'année en cours.
- Qu'un intérêt au taux de dix-huit pour cent (18%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE II

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE III

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.
Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 000-2021 pour la taxation 2021.

7 LOISIRS

7.1 PROJET DE DEK HOCKEY

Une demande d'aide de financement pour un projet de DEK hockey pour Saint-François a été déposée au conseil à l'automne 2020. Le porteur de dossier a rencontré le conseil et a présenté son projet avec documents à l'appui et une estimation de coûts pour la réalisation. Il avait été convenu à ce moment, de proposer au demandeur de trouver au moins 50% de financement externe avant que la municipalité appui la réalisation de ce projet.

La recherche de financement externe fut fructueuse et le demandeur a confirmé au conseil une aide externe au montant de 20000\$ provenant de la compagnie Garant. Le coût de projet étant d'environ 40000\$, la municipalité s'était dit prête à financer 50% du projet pour un montant de 20000\$ avec comme but de trouver des commanditaires pour financer le 20000\$ avancé par la Municipalité.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de contribuer à la réalisation de ce projet de DEK hockey et de participer au financement à 50% pour un montant de 20000\$ tout en recherchant des commanditaires pour le financement de la somme avancée par la Municipalité. La réalisation complète de ce dossier est conditionnelle à l'obtention écrite de la contribution au financement par la compagnie Garant.

7.2 DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PROVINCIAL RÉCIM

La Municipalité a soumis en 2020 une demande d'aide financière dans le cadre du programme PAPHIR dans le but de procéder à la rénovation du Centre des loisirs. Malheureusement comme bien d'autres municipalités au Québec, la demande a été refusée.

Afin de poursuivre la démarche pour la rénovation du Centre des loisirs, la Municipalité désire soumettre une nouvelle demande de financement dans le cadre du programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de déposer une demande de financement dans le cadre du programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et de mandater le directeur général et au besoin le maire afin de signer les documents à cet effet.

7.3 TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS ET COMMUNICATION

Suite au départ de la technicienne en loisirs, effectif à compter du début décembre 2020, une offre d'emploi pour le poste à combler a été affichée dans les médias électroniques. Plusieurs candidatures ont été reçues à ce jour et le processus d'embauche est présentement en cours. Des entrevues sont à venir.

8 TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet pour point.

9 EAU – AQUEDUC –ÉGOUTS

Aucun sujet pour ce point.

10 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET/OU CIVILE

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR DÉCEMBRE 2020

Le rapport mensuel du service des incendies pour décembre 2020 est déposé au conseil.

10.2 RENOUELEMENT DU MANDAT DU CHEF POMPIER POUR 2021

À chaque début d'année, le conseil procède à la nomination d'un chef pompier pour un an. Étant donné l'excellent travail de monsieur Jacques Théberge, et ce depuis maintenant plusieurs années, le conseil souhaite de la continuité.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer monsieur Jacques Théberge chef pompier pour un an. Monsieur Théberge

ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

10.3 INDEXATION DES TARIFS POUR L'ENTRAIDE EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR 2021

Un tableau en provenance de la MRC indique aux municipalités les taux horaires et la majoration de 2.0 % pour l'année 2021 pour l'entraide en sécurité incendies.

IPC MRC applicable	2,00%	2,2%	2,0%
	2019	2020	2021
Pompier	25,01 \$	25,56 \$	26,07 \$
Officier	27,29 \$	27,89 \$	28,45 \$
Directeur	31,60 \$	32,30 \$	32,95 \$

Après analyse et discussion,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la proposition d'indexation de la MRC pour l'entraide en sécurité incendie.

11 URBANISME

11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 000-2021 POUR L'ENTRETIEN DES 3 COURS D'EAU (MISCOU, CAMPAGNA-THÉBERGE ET BOULET)

RÈGLEMENT NO ___-2021

Travaux d'entretien dans les cours d'eau
Miscou, Campagna-Théberge et Boulet

ATTENDU QUE des travaux d'entretien ont été faits dans les cours d'eau suivants :

MISCOU, CAMPAGNA-THÉBERGE ET BOULET

ATTENDU QUE les travaux réalisés consistaient à nettoyer les cours d'eau et leur mise à niveau;

ATTENDU QUE la gestion et la surveillance des travaux ont été effectuées par la MRC de Montmagny;

ATTENDU QUE les travaux pour les cours d'eau ont été effectués par les entreprises suivantes: Les excavations Laurent et Frédéric Proulx et Philiat Blais & Fils inc;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François a reçu de la MRC la répartition de la facturation pour les contribuables concernés;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du conseil tenue le lundi 7 décembre 2020 à 20h00;
EN CONSÉQUENCE, il est décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil décrète que des travaux d'entretien des cours d'eau ont été réalisés en 2020 dans la Municipalité entraînant les coûts suivants pour les contribuables concernés :

Cours d'eau Miscou au montant de	1 854,08\$
Cours d'eau Campagna-Théberge au montant de	1 117,02\$
Cours d'eau Boulet au montant de	18 914,16\$

ARTICLE 3

Le Conseil décrète que les propriétaires concernés se verront imposer une taxe spéciale portant la mention « Travaux d'entretien dans le ou les cours d'eau suivant :

Cours d'eau Miscou
Cours d'eau Campagna-Théberge
Cours d'eau Boulet

Cette mention spéciale apparaîtra sur leur compte de taxes respectif de l'année 2021.

ARTICLE 4

Les montants totaux des travaux qui seront payables par les contribuables concernés, à même leur compte de taxes, seront répartis de la façon suivante :

Nom du propriétaire	Matricule	Montant
Cours d'eau Miscou		
Yves Jean	9393-07-0314	1 702,57\$
Françoise Baillargeon	9293-86-8461	103,19\$
Aurèle Gendron	9294-35-8203	48,32\$
Cours d'eau Campagna-Théberge		
Ferme Saleil	8688-59-9082	1 117,02\$
Cours d'eau Boulet		

Ferme Boulet	8891-61-0351	5 012,48\$
Ferme A et R Boulet	8891-94-0786	4 692,87\$
Ferme FAGA	8891-73-3624	5 885,46\$
Jacqueline Blais	8890-39-4092	1 213,39\$
Ferme Joseph-Aimé Blais	8890-94-8082	896,80\$
Ferme Marinale	8991-15-1397	1 213,17\$

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no. ____-2021, intitulé : règlement de taxation pour l'entretien dans les cours d'eau Miscou, Campagna-Théberge et Boulet, réalisé en 2020.

11.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 000-2021 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Règlement numéro 000-2021

Règlement relatif À l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;

ATTENDU QUE suivant l'article 21 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le lundi 5 octobre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretours, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement.

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

CHAPITRE 1

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement.

2. TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

3. INTERPRÉTATION DU TEXTE

Le présent règlement doit être interprété selon les principes de la Loi d'interprétation (RLRQ, c.I-16).

4. RENVOI

Tous les renvois à une loi ou à un autre règlement s'appliquent aussi à toute modification postérieure de celui-ci.

Conformément au paragraphe 6° du 1^{er} alinéa de l'article 6 de la Loi sur les compétences municipales, tous les amendements apportés au code après l'entrée en vigueur du présent règlement en font partie intégrante comme s'ils avaient été adoptés par la municipalité. De telles modifications entrent en vigueur conformément à ce que prévoit ladite Loi.

5. TERMINOLOGIE

À moins que le contexte l'indique autrement, dans le présent règlement, on entend par:

« Clapet antiretour » : un dispositif étanche de protection contre les refoulements permettant l'écoulement unidirectionnel dans le réseau d'égout;

« code » : « Code national de la plomberie – Canada 2015 » et le « National Plumbing Code of Canada 2015 », publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherches du Canada, ainsi que toutes modifications ultérieures pouvant être publiées par cet organisme et selon les modifications apportées par une loi ou un règlement du Québec, notamment la Loi sur le bâtiment et le Code de construction adopté en vertu de cette loi (c. B-1.1, r. 2);

« Eau pluviale » : l'eau de pluie ou provenant de la fonte des neiges, l'eau de refroidissement et l'eau provenant de la

nappe phréatique;

« Eaux usées » : eaux de rejet autre que les eaux pluviales;

« Puisard » : fosse étanche ou trou réalisé dans le sol destiné à collecter les eaux pluviales provenant d'un drain de fondation (drain français) ou de la nappe phréatique pour ensuite les acheminer à l'extérieur d'un bâtiment à l'aide d'une pompe;

« Réseau d'égout sanitaire » : un système de drainage qui reçoit les eaux usées;

« Réseau d'égout pluvial » : un système de drainage dans lequel se drainent l'eau pluviale et l'eau souterraine;

« Réseau d'égout unitaire » : un système de drainage qui reçoit à la fois l'eau usée et de l'eau pluviale.

CHAPITRE 2

PROTECTION CONTRE LES REFOULEMENTS

6. Obligation

Quelle que soit l'année de construction, le propriétaire de toute construction desservie par le réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire doit installer le nombre de clapets antiretours requis pour éviter tout refoulement. Ces clapets doivent être installés et maintenus conformément au code, aux règles de l'art et aux dispositions du présent règlement, lesquelles ont, en cas d'incompatibilité, préséance sur les dispositions du code.

En plus de toutes autres normes prévues au code, de tels clapets doivent être installés sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées ou pluviales de tous les appareils, notamment les renvois de plancher, les fosses de retenue, intercepteurs, drains de fondation, les réservoirs et tous les autres siphons, installés sous le niveau des têtes de regards de rue, de même que toute conduite de déversement via laquelle est susceptible de survenir un refoulement ou un dégât d'eau.

Le propriétaire ou la personne qu'il désigne doit entretenir et vérifier le dispositif antiretour à chaque année, de façon à s'assurer que l'ensemble des installations relatives à sa construction sont conformes au présent règlement.

Il est interdit d'installer un clapet antiretour sur le collecteur principal.

Les clapets à insertion (communément appelés « squeeze-intérieur ») sont interdits.

Le propriétaire ayant un puisard doit obligatoirement être protégé par un clapet antiretour sur la conduite d'évacuation de la pompe de puisard.

En l'absence d'égout municipal, il appartient à chaque propriétaire d'installer un puisard aux endroits requis de manière à éviter tout dégât d'eau.

7. ACCÈS

Le propriétaire doit installer les clapets antiretours de façon à ce qu'ils soient faciles d'accès en tout temps, notamment pour leur entretien et nettoyage.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, tout type de clapet antiretour doit être placé à un endroit accessible, à des fins d'utilisation conforme, d'entretien (réparation et/ou remplacement) et de nettoyage. Le propriétaire doit s'assurer en tout temps de maintenir l'accessibilité aux clapets.

Le puisard et la pompe de puisard doivent être accessibles en tout temps. La pompe doit être entretenue à chaque année.

8. COUP DE BÉLIER ET AMORTISSEUR

Toute construction desservie par le réseau d'aqueduc de la municipalité doit être protégée par un nombre d'amortisseurs suffisant pour protéger cette construction et son contenu contre un coup de bélier provenant du réseau d'aqueduc de la Municipalité.

9. DÉLAI

Les obligations prévues à l'article 6 s'appliquent à un bâtiment déjà érigé au moment de son entrée en vigueur. Le propriétaire bénéficie toutefois, dans ce dernier cas, d'un délai d'un (1) an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

CHAPITRE 3

AUTRES EXIGENCES

10. ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES PROVENANT D'UN BÂTIMENT

Les eaux pluviales en provenance du toit d'un bâtiment qui sont évacuées au moyen de gouttières ou d'un tuyau de descente pluviale doivent être évacuées sur une surface perméable. Toutefois, le tuyau de descente pluviale doit se prolonger d'au moins 2 m à partir du mur de fondation du bâtiment, sans dépasser la ligne de l'emprise de rue.

S'il est impossible d'évacuer ces eaux sur une surface perméable, elles peuvent être dirigées vers un puits d'infiltration ou tout autre ouvrage de rétention. La base du puits d'infiltration ne doit pas être située à un niveau inférieur à celui de la nappe phréatique et le puits d'infiltration doit être situé à au moins 4 m du mur de fondation et à au moins 2 m de la ligne d'emprise de rue.

En tout temps, il est interdit de connecter ou de brancher une gouttière ou un tuyau de descente pluviale au drain de fondation.

CHAPITRE 4

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11. VISITE ET INSPECTION

Dans l'exercice de ses fonctions, tout fonctionnaire ou employé de la municipalité peut visiter et examiner, entre 7 h et 19 h, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté, est respecté, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par le présent règlement.

Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble doit laisser le fonctionnaire ou l'employé de la municipalité pénétrer sur les lieux et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

12. ENTRAVE ET RENSEIGNEMENT FAUX OU TROMPEUR

Il est interdit à toute personne d'entraver un fonctionnaire ou un employé de la municipalité dans l'exercice de ses fonctions.

Il est également interdit à toute personne de donner sciemment un renseignement faux ou trompeur dans le cadre de l'application des dispositions du présent règlement.

CHAPITRE 5

INFRACTION ET PEINE

13. INFRACTION ET PEINE

Toute contravention au présent règlement constitue une infraction.

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende minimale de 500 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 1 000 \$ si le contrevenant est une personne morale et d'une amende maximale de 1 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne morale. En cas de récidive, ces montants sont doublés.

14. CONSTATS D'INFRACTION

Le conseil municipal autorise, de façon générale, l'inspecteur municipal ou toute autre personne désignée par résolution du conseil, à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement. Ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

15. ENTRÉE EN VIGUEUR ET REMPLACEMENT

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Sous réserve du deuxième alinéa ci-après, il abroge les articles [OU l'article] 30 du règlement no. 125-1992.

À l'égard d'un bâtiment déjà érigé au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement, les articles [OU l'article] 30 du règlement no. 125-192 continuent de s'appliquer jusqu'à la première des échéances suivantes:

- a. Le jour où les travaux, à l'égard de ce bâtiment, ont été réalisés pour assurer le respect du présent règlement
- b. À l'expiration du délai d'un (1) an prévu à l'article 9 du présent règlement, le propriétaire d'un bâtiment déjà érigé devant ainsi, à compter de cette dernière date, avoir pris les moyens pour respecter le présent règlement.

Directeur général et secrétaire-trésorier

Maire

Date de l'avis de motion : le lundi 5 octobre 2020

Date du dépôt du projet de règlement : le lundi 5 octobre 2020

Date de l'adoption du règlement : le lundi 11 janvier 2021

Date de publication : le _____

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement 000-2021 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

11.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 000-2021 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990 DU QUÉBEC

RÈGLEMENT N° 000-2021

**Modifiant le plan de zonage faisant partie intégrante
au règlement de zonage numéro 111-1990**

CONSIDÉRANT QU'un citoyen souhaite démolir son chalet existant et construire un nouveau chalet sur le lot 3 475 572, situé dans la zone IcMX.2 ;

CONSIDÉRANT QUE les usages habitations unifamiliale isolée et résidence secondaire ne sont pas autorisés dans la zone IcMX.2;

CONSIDÉRANT QUE la démolition volontaire du chalet existant dans la zone IcMX.2 fera perdre les droits acquis du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'une habitation adjacente au lot 3 475 572 est également présente sur le lot 3 475 570 de la zone IcMX.2;

CONSIDÉRANT QUE les usages habitations unifamiliale isolée et résidence secondaire sont autorisés dans la zone

voisine Ab.6, et que l'ajout des lots 3 475 572 et 3 475 570 à la zone Ab.6 permettrait de régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la zone Ab.6 ajoutera les usages unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée, unifamiliale en rangée, bi-familiale, maison mobile, résidence secondaire, de voisinage, bureau ou service administratif ou professionnel, relié à l'automobile, centre commercial planifié, hébergement et restauration, récréation commerciale – intérieure/extérieure, commerce de gros, commerce ou service industriel (ou de transport privé), infrastructure d'utilité publique avec contraintes, équipement public de voisinage, équipement public communautaire l'usage agriculture à nuisance à cet emplacement, puisque non autorisé dans la zone IcMX.2 ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la zone Ab.6 retirera les usages industrie à nuisance élevée et extraction, puisque non autorisés dans la zone Ab.6 ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la zone Ab.6 modifiera les marges de recul pour type B, et ajoutera les normes d'implantation du bâtiment principal suivantes : nombre d'étages 1-2 et hauteur 5-9m, car elles étaient absentes auparavant;

CONSIDÉRANT QUE le lot ciblé est situé dans la zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles c.P-41.1;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement a été donné à une séance régulière de ce conseil tenue le lundi, 14 septembre 2020 à 20h00.

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 11 novembre 2020 ainsi qu'à l'approbation référendaire le 15 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990 ».

11.4 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 000-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990 QUANT AUX DIMENSIONS MINIMALES AU SOL DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS SITUÉS À MOINS DE 150 MÈTRES D'UN CHEMIN PUBLIC ET LA CONSTRUCTION D'UN SOUS-SOL HABITABLE POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN

RÈGLEMENT N° 000-2021

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 111-1990
quant aux dimensions minimales au sol des bâtiments résidentiels situés à moins de 150 mètres d'un
chemin public et la construction d'un sous-sol habitable
pour les nouvelles constructions résidentielles à l'intérieur du périmètre urbain

CONSIDÉRANT QUE en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions minimales pour un bâtiment principal qui se situe à moins de 150 mètres d'un chemin public sont insuffisantes en termes d'harmonisation avec les constructions avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs terrains sont toujours vacants dans le développement résidentiel qui est situé au cœur de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de type Habitation, qui se retrouve à l'intérieur de l'article 4.6.1 du Règlement de zonage 111-1990, réfère à l'habitation unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée, unifamiliale en rangée, bifamiliale, trifamiliale, à l'habitation de 4 logements, à l'habitation de 4 à 6 logements, à l'habitation de 6 à 8 logements, à l'habitation de 9 logements ou plus, à l'habitation collective, à l'habitation aux étages supérieurs seulement, à l'habitation de type maison mobile et à la résidence secondaire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 15/10/2020

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 23/10/2020 ainsi qu'à l'approbation référendaire le _____ ;

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le deuxième projet de règlement 000-2021, intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990 ».

CHAPITRE 1

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1.1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le règlement numéro 273-2020 porte le titre de «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990 QUANT AUX DIMENSIONS MINIMALES AU SOL DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS SITUÉS À MOINS DE 150 MÈTRES D'UN CHEMIN PUBLIC ET LA CONSTRUCTION D'UN SOUS-SOL HABITABLE POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN».

ARTICLE 1.2 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 1.3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier les dimensions minimales des bâtiments situés à moins de 150 m d'un chemin public et d'ajouter un article visant la construction d'un sous-sol habitable pour les nouvelles constructions résidentielles à l'intérieur du périmètre urbain en apportant des modifications au Règlement de zonage 111-1990 actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 1.4 TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

ARTICLE 1.5 PERSONNES ASSUJETTIES AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Toute personne physique ou morale, association ou société est assujettie au présent règlement.

CHAPITRE 2**MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 111-1990****ARTICLE 2.1 NORMES MINIMALES DE SUPERFICIE POUR BÂTIMENTS PRINCIPAUX**

L'article 5.2.3 est remplacé par l'article suivant :

Tout bâtiment résidentiel situé à moins de cent cinquante mètres (150 m) d'un chemin public doit avoir une superficie minimale de cinquante mètres carrés (50 m²) ainsi qu'une façade et une profondeur minimales de huit mètres (8 m).

Cette norme ne s'applique pas pour les maisons mobiles.

ARTICLE 2.2 CONSTRUCTION D'UN SOUS-SOL POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Le règlement est modifié par l'ajout, après l'article 5.2.3, de l'article 5.2.3.1 et suivant :

Toute nouvelle construction d'un bâtiment résidentiel à l'intérieur du périmètre d'urbanisation devra posséder un sous-sol qui aura une superficie habitable minimale de plancher équivalente à celle de la norme minimale de superficie au sol d'un bâtiment résidentiel.

Cette norme ne s'applique pas pour les maisons mobiles.

CHAPITRE 3**DISPOSITIONS FINALES****ARTICLE 3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

11.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR L'ADOPTION UTLÉTIÈRE, MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT**RÈGLEMENT N° 00-2021****Modifiant les règlements de zonage, de construction et de lotissement**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de permis de construction de citoyens nécessitent des dérogations mineures et qu'elles sont généralement acceptées par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction du nombre de dérogations mineures permettrait d'améliorer l'efficacité du travail de l'inspecteur municipal et permettrait de réduire la charge de travail du comité consultatif en urbanisme et du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE certaines normes des règlements d'urbanisme en vigueur peuvent laisser à interprétation limitant le travail optimal de l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles tendances en construction sont apparues sur le territoire, et qu'elles sont peu encadrées ou aucunement encadrées par les règlements d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications des règlements d'urbanisme proposées permettraient d'améliorer le service

offert au citoyen par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le jour/mois/année

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le _____ ainsi qu'à l'approbation référendaire le _____ ;

EN CONSÉQUENCE, lecture ayant été faite auparavant par les membres du conseil;

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le projet de règlement intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT » soit adopté.

12 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

12.1 OFFRE DE SERVICE DE TETRA TECH QI INC., TRAVAUX CONCERNANT LE RIRL PLANS ET DEVIS MONTÉE MORIGEAU RESURFAÇAGE NORD DU PONT ET FISSURES CHEMIN SAINT-FRANÇOIS EST ET OUEST

Dans le cadre du resurfaçage de la Montée Morigeau, partie nord, la Municipalité souhaite ajouter ces travaux à ceux de resurfaçage mince du segment 6 sur la montée de Morigeau déjà en préparation pour appel d'offres. Nous intégrerons aussi les travaux de scellement de fissure du segment 7 sur le chemin St-François Est et du segment 2 sur le chemin St-François Ouest déjà prévu à notre mandat initial.

Tel que demandé, la proposition est divisée selon différents volets, soient :

1. Aide financière dans le cadre du RIRL

- Ce volet porte sur l'assistance requise pour compléter les formulaires de demande d'aide financière dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale du MTQ.

2. Ajustement des plans et devis pour travaux de resurfaçage mince du segment 5 sur la montée de Morigeau ainsi que les travaux de scellement de fissure des segments 2, 7 et 9 :

- Pour réaliser ce volet, nous prévoyons les activités supplémentaires suivantes :
 - Visite des lieux; - Mise à jour des plans et devis; - Mise à jour de l'estimation préliminaire des coûts.

PROPOSITION D'HONORAIRES

Pour réaliser ces activités, nous vous proposons que nos honoraires et nos dépenses vous soient facturés sur une base forfaitaire, au montant de 5 500 \$ (taxes en sus) détaillé comme suit :

- Aide financière dans le cadre du RIRL 1 500 \$ • Ajustement des plans et devis 4 000 \$

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU : D'accepter l'offre de Tetra Tech QI inc. pour la réalisation des plans et devis pour la Montée Morigeau, partie nord de la Rivière-du-Sud au montant de 5500\$ taxes en sus.

13 CORRESPONDANCE

Aucun point.

14 VARIA

Aucun point au varia.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, séance à huis clos.

16 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de lever la séance régulière. Il est présentement 19h36.

Frédéric Jean, maire

Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Recyclage de voiture

ARGO

GARAGE SAMSON

418 248-1422
ggsamson@globetrotter.net

873, Rang Nord
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 4B0

Monyvill enr.

R.B.Q.: 8343-3219-14

Yvon Montminy, propriétaire

Excavation • Terrassement
Service de Pelle & Multi Terrain
Marteau hydraulique
Installations Septiques
Séchoir à bois • Caméra de drain
Compost Certifié

Téléphone: 418 259-2635 Cellulaire: 418 241-8488 yvonmont@globetrotter.net
462, chemin St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

Weed Man®

ENTRETIEN DE PELOUSES
ESTIMATION GRATUITE

715, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec) G5V 3R8
Tél. : 418 248-7970
Sans frais : 1 800 463-4877

Membres 2020-2021

Renouvelez en grand nombre votre carte de membre. Ce faisant, vous signifiiez l'intérêt des membres de la communauté sudfrancoise à soutenir leur média communautaire. ☺

Membre entreprise

Bérangère Noël

Raynald Corriveau

Léo Picard

Jean-Guy St-Pierre

Calixte Laliberté

Micheline St-Pierre

Rose-Anne Goulet

Huguette Bouffard

Paul-Émile Lamonde

Daniel Morin

Céline Chabot

Julienne Lamonde Corriveau

Linda Guimont

Richard Côté

Normand Lesieur

Rita Roy Lamonde

Huguette Blais

Noëlla Tremblay

Gaby Picard

Yvonne Asselin

Sylvie Boucher

Rosario Montminy

Aurèle Gendron

Lorraine Lamonde

Francine Bouffard Corriveau

Jean-Yves Lamonde

Rosaire Couture

Nicole Couture

Membre organisme

Membre Élite

(sans droite de vote)

Louis-Marie Garant

Jean-Yves Gosselin

Nicole Labonté Couture

Membre individuel

Alfred Boulet

Monique L. Campagna

Wilfrid Marceau

LES BONS CHOIX ALIMENTAIRES

Carte Info-nutrition

Lorsqu'on se retrouve en face d'une sélection interminable de yogourts, de pains, de céréales ou d'autres aliments, on se sent tous un peu démunis quand vient le temps de faire un bon choix.

On veut opter pour ce qu'il y a de mieux, mais il est souvent difficile de s'y retrouver. Nous vous offrons cet outil pour vous guider dans vos choix alimentaires. C'est en apprenant à consulter le tableau de la valeur nutritive, imprimé sur l'emballage de chaque aliment, que vous parviendrez à faire une meilleure sélection.

Parlez-en à votre conseiller santé qui saura vous renseigner. Demandez-lui notre carte info-nutrition sur *Les bons choix alimentaires* de la collection Vision Santé pour en apprendre davantage.



Proxim

VINCENT LAMONDE BOULET

542, chemin Saint-François Ouest

Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud

418 259-7728



VOS ALLIÉS POUR L'HIVER



Tapis WeatherTech



Balais à neige Garant



Pneus d'hiver agricole
BKT Ridemax IT 697 et IT696



Balais d'essuie-glace Bosch

Tubes de glisse
(simple ou double)



1, av. de la Caserne
Montmagny (QC), G5V 0A5
418 248-2052

Pour obtenir un prix ou effectuer
une mise de côté, communiquez
avec nous !



OK PNEUS

André Duchet